
Rapport financier 2009



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement



Table des matières

L'illustration qui figure en couverture du présent document s'inspire, notamment, des thèmes du redressement et de la croissance durable et des motifs du toit de l'église St Marc de Zagreb (Croatie), ville qui accueille en 2010 l'Assemblée annuelle de la BERD.



02	Chiffres clés
04	Résultats financiers
10	Rapports et informations complémentaires
18	États financiers
18	Compte de résultat
19	État du résultat global
20	État de situation financière
21	Variation des capitaux propres
22	État des flux de trésorerie
23	Principes comptables
42	Gestion des risques
75	Notes annexes aux états financiers
100	Résumé des fonds spéciaux
106	Responsabilité en matière d'information financière
106	Responsabilité de la Direction
108	Rapport des auditeurs indépendants
110	Rapport des auditeurs indépendants aux gouverneurs

À PROPOS DE LA BERD

La BERD est une institution financière internationale qui soutient, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, la réalisation de projets. Investissant principalement dans des entreprises du secteur privé dont les besoins ne peuvent pas être pleinement satisfaits par les mécanismes traditionnels, elle soutient la transition vers l'économie de marché et la démocratie. Dans toutes ses opérations, elle applique les critères les plus rigoureux en matière de gouvernance et de développement durable.

Le *Rapport financier 2009* comprend les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général. Il comprend également un résumé séparé sur les Fonds spéciaux, conformément à l'article 10 de l'Accord.

Chiffres clés

02

Résultats financiers

04

Résumé des fonds spéciaux

100

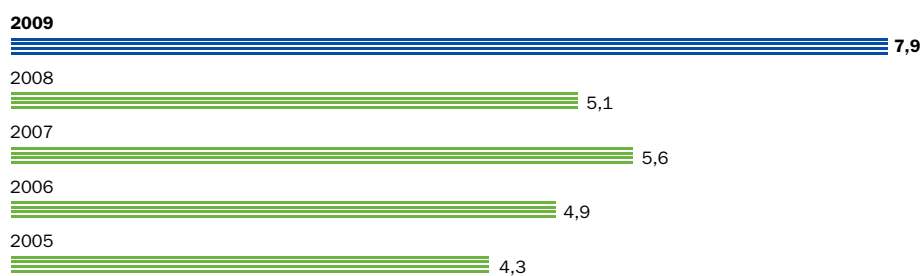
États financiers

18

Chiffres clés

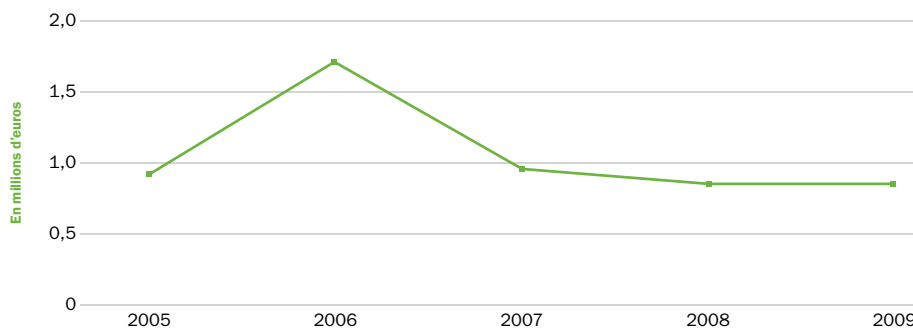
Engagements de la BERD 2005-2009*

En milliards d'euros



* Les "engagements" sont les financements de la BERD faisant l'objet d'accords signés.

Bénéfice réalisé avant dépréciation 2005-2009



¹ Un projet non lié à un mécanisme-cadre et concernant un seul client est dit "autonome". Les opérations impliquant plusieurs clients (par exemple, les lignes de crédit aux banques) sont associées à un cadre, qui représente le montant global approuvé par le Conseil d'administration. Les investissements au titre d'un mécanisme-cadre représentent le total de l'engagement envers un certain nombre de clients individuels.

² Le calcul de la "mobilisation des ressources" et de la "valeur totale des projets" a été affiné afin d'exclure les montants liés à des mécanismes pour lesquels l'engagement initial avait eu lieu lors d'un exercice précédent et de faire ainsi en sorte que les financements ne soient comptabilisés qu'une fois. Les "engagements de la BERD" correspondent aux montants cumulés accordés par la Banque aux opérations existantes.

RÉSULTATS FINANCIERS 2005 - 2009

En millions d'euros	2009	2008	2007	2006	2005
Bénéfice réalisé avant dépréciation	849	849	973	1 691	945
(Pertes)/plus-values latentes sur participations	(630)	(1 092)	773	754	375
(Dotations)/reprises de provisions pour dépréciation	(823)	(720)	210	(42)	196
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles ne répondant pas aux critères	123	361	(72)	(14)	6
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(746)	(602)	1 884	2 389	1 522
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(165)	(115)	–	–	–
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(911)	(717)	1 884	2 389	1 522
Capital libéré	5 198	5 198	5 198	5 198	5 197
Réserves et bénéfices non distribués	6 317	6 552	8 676	6 974	4 684
Total du capital social	11 515	11 750	13 874	12 172	9 881

INVESTISSEMENTS ANNUELS 2005 - 2009

	2009	2008	2007	2006	2005	Total cumulé 1991-2009
Nombre de projets ¹	311	302	353	301	276	2 835
- Projets autonomes	184	161	187	167	156	1 830
- Investissements au titre d'un mécanisme-cadre	127	141	166	134	120	1 005
Engagements de la BERD (en millions d'euros) ²	7 861	5 087	5 583	4 936	4 277	47 684
Mobilisation des ressources (en millions d'euros) ²	10 347	8 372	8 617	7 645	5 846	98 797
Valeur totale des projets (en millions d'euros) ²	18 087	12 889	13 809	12 014	9 784	147 435

Résultats financiers

Bénéfice net avant provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à l'exclusion des pertes latentes sur les prises de participations et autres moins values latentes

En millions d'euros

849

En 2009 comme en 2008, la Banque a enregistré un bénéfice net de 849 millions d'euros avant provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à l'exclusion des pertes latentes sur les prises de participations et autres moins values latentes. En incluant les moins-values latentes, la Banque a enregistré une perte nette de 746 millions d'euros avant transferts de revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs contre une perte nette de 602 millions d'euros en 2008. La perte enregistrée pour l'exercice s'explique par l'impact de la crise financière mondiale sur les portefeuilles de prêts et de titres de participation de la Banque. Plus précisément, le provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires a augmenté de 430 millions d'euros par rapport à 2008. Cette situation a été en partie compensée par la baisse des pertes nettes sur les prises de participations qui se sont élevées à 369 millions d'euros (baisse principalement due au rétablissement des cours des titres de participation cotés désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). La perte annuelle s'explique en outre par la moindre variation en juste valeur des couvertures inefficaces et des couvertures ne répondant pas aux critères, qui se sont élevées à 238 millions d'euros.

Réserves

En milliards d'euros

6,3

³ Équivalent ou supérieur à une note externe BBB-/Baa3/BBB- selon les cotations Standard & Poor's/Moody's/Fitch.

Un rapprochement du bénéfice réalisé avant provisions pour dépréciation et de la perte comptable nette pour l'exercice est présenté ci-dessous.

	2009 En milliers d'euros	2008 En milliers d'euros
Bénéfice réalisé avant dépréciation	849	849
Pertes latentes sur titres de participation JVCR et dérivés sur actions	(630)	(1 092)
Dotation aux provisions pour dépréciation sur les investissements DV	(256)	(488)
Provisions pour dépréciation de prêts	(567)	(232)
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et des couvertures ne répondant pas aux critères	(142)	361
	(1 595)	(1 451)
Perte nette comptable avant transferts du revenu net	(746)	(602)

Note : JVCR = à la juste valeur par le biais du compte de résultat, DV = disponibles à la vente.

Sur les 567 millions d'euros de provisions pour dépréciation de prêts, 535 millions d'euros (2008 : 105 millions) sont imputables au portefeuille de prêts des Opérations bancaires. Les provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires comprennent des provisions de portefeuille générales d'un montant de 364 millions d'euros (2008 : 63 millions) et des provisions individualisées de 171 millions d'euros (2008 : 42 millions). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des déclassements de projets, à des décaissements accrus et à un relèvement du taux général de provisionnement des prêts. Malgré la hausse du provisionnement des prêts des Opérations bancaires, le total des prêts improductifs est resté relativement peu élevé, représentant 2,3 % du portefeuille total des prêts des Opérations bancaires.

Si la valeur des titres de participation cotés a été supérieure à celle enregistrée en 2008, la valeur des titres de participation non cotés a été inférieure à celle de 2008. Cela étant, la valeur totale du portefeuille de titres de participation de la Banque reste à un niveau supérieur à son coût.

Les réserves de la Banque ont, pendant l'exercice, diminué de 0,3 milliard d'euros, atteignant 6,3 milliards d'euros (2008 : 6,6 milliards). Cette baisse est principalement due à la perte nette de l'exercice, compensée par une amélioration de la juste valeur des investissements disponibles à la vente par le biais des réserves.

En dépit de l'impact de la crise financière, la Banque a maintenu, pendant l'exercice, une situation de capital extrêmement solide, avec un total de fonds propres et de capital exigible atteignant 26,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 26,3 milliards). Ce chiffre est à comparer avec celui des actifs à risque des Opérations bancaires : 17,9 milliards d'euros en fin d'exercice (2008 : 15,3 milliards). La qualité de crédit des actifs de trésorerie (12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009) a été élevée, avec 93 % des opérations de la Trésorerie en investissement de qualité³ (2008 : 13,9 milliards d'euros et 97 %). La Banque reste en mesure d'emprunter à des taux favorables, présente un haut niveau de liquidité et bénéficie du soutien résolu de ses actionnaires.

Les résultats des deux segments opérationnels de la Banque (Opérations bancaires et de Trésorerie) sont décrits ci-après :

Volume annuel des opérations

En milliards d'euros

7,9

⁴ Engagements contractés par la Banque pendant l'exercice, déduction faite des annulations ou cessations de ces engagements pendant la même période.

OPÉRATIONS BANCAIRES**Volume annuel des opérations et portefeuille**

En 2009, le volume annuel des opérations⁴ s'est élevé à 7,9 milliards d'euros pour 311 projets et 58 opérations en cours dans le cadre du Programme d'aide aux échanges commerciaux de 2009 (2008 : 5,1 milliards d'euros, 302 projets et 65 opérations en cours de financement des échanges). Ce niveau record du volume annuel des opérations s'explique par le solide soutien aux pays d'opérations de la Banque durant la crise financière, près des deux tiers des financements ayant été accordés en réponse à la crise. Une grande partie de cette aide a été consacrée au secteur financier pour lequel la Banque est activement intervenue et à l'appui duquel elle a pris part au Plan d'action conjoint des institutions financières internationales (IFI). Ce partenariat de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement vise à soutenir les établissements bancaires qui investissent dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les investissements de la Banque sont restés principalement centrés sur le secteur privé, 83 % du volume annuel des opérations de 2009 ayant été alloués à des clients de ce secteur (2008 : 84 %).

Reflets de la priorité stratégique donnée aux pays aux premiers stades de la transition et particulièrement à ceux de l'Ouest des Balkans, les niveaux d'activité y ont augmenté de 36 %, passant de 534 millions d'euros en 2008 à 727 millions d'euros en 2009. La mise en œuvre de l'Initiative pour l'énergie durable s'est poursuivie, donnant lieu à des investissements d'énergie durable supérieurs à 1,3 milliard d'euros, contre près de 1 milliard d'euros en 2008, soit une hausse de 34 %.

Le volume net cumulé des opérations atteignait, à la fin de 2009, 47,7 milliards d'euros (2008 : 41,7 milliards). Si l'on y inclut les cofinancements et les financements par des tiers, ce volume représentait une valeur totale de 147,4 milliards d'euros (2008 : 134,8 milliards). Le portefeuille de la Banque est passé de 21,5 milliards d'euros à la fin de 2008 à 25,6 milliards d'euros à la fin de 2009. Reflets des solides niveaux de remboursement du portefeuille de prêts de la Banque, les remboursements ont augmenté de 18 % par rapport à 2008. Le niveau record du volume annuel des opérations a produit une croissance du portefeuille de 19 % contre 11 % en 2008. Cette croissance a également été influencée par le renforcement de 2 % environ de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (dollar EU) (1,44 dollar EU pour un euro en fin d'exercice, contre 1,41 dollar EU fin 2008).

Volume net cumulé des opérations

En milliards d'euros

47,7

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé des prêts et prises de participations représentant 9,1 milliards d'euros contre 5,2 milliards d'euros en 2008, soit 75 % de plus. À la fin de 2009, le total cumulé des projets approuvés par le Conseil d'administration, net des annulations, s'élevait à 53,8 milliards d'euros (2008 : 46 milliards).

Les décaissements bruts ont atteint, en 2009, le niveau record de 5,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport au niveau de 2008 (5 milliards d'euros). Les actifs d'exploitation se sont élevés à 17,8 milliards d'euros (2008 : 15,3 milliards), y compris 13,1 milliards d'euros d'encours de prêts décaissés (2008 : 10,9 milliards) et 4,7 milliards d'euros d'encours de participations décaissées mesurées en juste valeur (2008 : 4,4 milliards).

En 2009, la Banque a attiré des cofinancements supplémentaires importants, atteignant 5,1 milliards d'euros (2008 : 2,4 milliards). La Banque a mobilisé 2,3 milliards d'euros provenant d'organismes de cofinancement privés (2008 : 1,9 milliard) et 2,8 milliards d'euros d'organismes de cofinancement publics (2008 : 0,5 milliard) dont 2,7 milliards d'euros provenant d'IFI (2008 : 0,4 milliard). Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, y compris le Programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Résultats financiers

En 2009, les opérations bancaires ont enregistré une perte nette de 878 millions d'euros (2008 : perte de 862 millions). Les principaux facteurs qui ont contribué à ce résultat sont la réduction des pertes latentes sur les prises de participation (due à l'amélioration des cours des titres cotés) et le recul de la charge d'intérêts. Ces améliorations ont été compensées par une hausse du provisionnement des prêts et par une augmentation du report net et de l'amortissement des commissions et coûts directs.

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait continuer à subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés boursiers. Pour une opération donnée, la cession de titres est principalement liée, d'une part, à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ses parts, sur le marché ou de gré à gré. La volatilité des marchés d'actions devrait entraîner une variabilité accrue de la juste valeur des titres de participation de la Banque.

**Valeur des placements gérés par
la Trésorerie au 31 décembre 2009**
En milliards d'euros

12,2

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Portefeuille

La valeur des placements gérés par la Trésorerie se situait, au 31 décembre 2009, à 12,2 milliards d'euros (2008 : 13,9 milliards d'euros). Cette somme incluait 5,3 milliards d'euros de prêts de la Trésorerie (2008 : 5,7 milliards), 2,5 milliards d'euros de titres de créance (2008 : 3,7 milliards), 3,2 milliards d'euros placés auprès d'établissements de crédit (2008 : 3,3 milliards) et 1,2 milliard d'euros placés avec nantissement (2008 : 1,2 milliard).

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré un bénéfice d'exploitation de 130 millions d'euros en 2009 après allocation des dépenses et des gains générés par le capital libéré, mais avant variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles qui ne répondent pas aux critères (y compris la couverture de capital de la Banque) dans la mesure où elles ne sont pas représentatives des résultats sous-jacents de la Trésorerie. Ces chiffres sont à comparer avec une perte d'exploitation de 101 millions d'euros réalisée sur la même base en 2008. L'amélioration des résultats est principalement due, dans la Trésorerie, aux portefeuilles d'obligations et de gestion actif/passif qui, hors provisions, avaient enregistré un gain de 61 millions d'euros en 2009 contre une perte de 63 millions en 2008. En outre, les pertes par dépréciation de prêts ont diminué, passant de 127 millions d'euros en 2008 à 32 millions en 2009.

CAPITAL

Au 31 décembre 2009, le capital libéré atteignait 5,2 milliards d'euros (2008 : 5,2 milliards), avec près de deux millions d'actions souscrites pour une valeur de 19,8 milliards d'euros. Le capital libéré à recevoir a été porté sur l'état de situation financière à sa valeur nominale afin de tenir compte des versements d'arriérés à venir. L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre s'élevait au total à 17 millions d'euros fin 2009 (2008 : 16 millions).

RÉSERVES

Les réserves de la Banque sont passées de 6,6 milliards d'euros à la fin de 2008 à 6,3 milliards d'euros à la fin de 2009. Cette baisse s'explique principalement par la perte nette de l'exercice, contrebalancée par une amélioration de la juste valeur de son portefeuille de titres de participation disponibles à la vente par le biais des réserves.

Les réserves générales non soumises à restrictions ont enregistré, pendant l'exercice, une baisse de 233 millions d'euros (2008 : baisse de 259 millions). Ce résultat s'explique principalement par une hausse de la dépréciation des prêts, par une augmentation des dotations aux provisions du portefeuille de créances et par une diminution, à un niveau inférieur au coût d'acquisition, de la juste valeur de certains investissements du département des Opérations bancaires d'un montant de 1,2 milliard d'euros (2008 : 0,9 milliard). Ces éléments font plus que contrebalancer le bénéfice net réalisé avant dépréciation de 849 millions d'euros pour l'exercice (2008 : 849 millions).

Lors de l'Assemblée annuelle de 2008, le Conseil des gouverneurs a notamment approuvé l'affectation du revenu net de la Banque pour 2007. Cette affectation comprenait une aide de 135 millions d'euros fournie aux fins de l'entreprise d'État spécialisée en charge de la

Frais généraux, amortissements compris
En millions d'euros

237

centrale nucléaire de Tchernobyl. Lorsque l'accord de don a été signé en février 2009, cette somme a été portée, pour les besoins de l'information financière, au compte de résultat en dessous du bénéfice net.

Lors de l'Assemblée annuelle de 2009, le Conseil des gouverneurs a approuvé la réaffectation au Fonds spécial des actionnaires de 30 millions d'euros provenant de la réserve stratégique. Le versement a été effectué en mai 2009 et a également été porté au compte de résultat de la Banque.

CHARGES

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2009, ses frais généraux, amortissements compris, ont été de 237 millions d'euros (2008 : 243 millions). Les frais généraux en euros ont diminué en raison des variations de change. Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont été de 204 millions de livres sterling (2008 : 196 millions de livres sterling).

PERSPECTIVES POUR 2010

En 2009, l'instabilité persistante des marchés financiers a eu un impact important sur les résultats de la Banque et plus précisément sur le provisionnement des prêts et sur la juste valeur de son portefeuille de participations. En 2010, le ralentissement de l'économie mondiale continuera d'affecter certaines activités et, dans la région d'opérations de la Banque, la reprise devrait être lente, hétérogène d'un pays à l'autre et très vulnérable. Les pays passant, chacun à leur rythme, d'une situation de crise aigue à la réparation des dégâts causés par la crise et à des mesures pour tenter de préserver l'amorce de reprise, l'activité de la Banque doit continuer à répondre aux difficultés, liées à cette diversité des conditions d'opération, pour le processus de transition. L'orientation des flux financiers à destination de cette région et leurs caractéristiques dans les différents pays continueront également d'avoir une incidence sur son activité.

La Banque continuera donc d'opérer dans des conditions économiques et financières difficiles. La volatilité des marchés d'actions locaux continuera d'influer de manière significative sur les résultats financiers de la Banque, entraînant, dans son compte de résultat et ses réserves, des fluctuations dues aux variations de la juste valeur de ses titres de participation. Une poursuite de la dégradation du climat économique dans la région d'opérations pourrait également causer davantage de pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque examinera le quatrième Examen des ressources en capital (ERC 4) lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010. Ce document définira la stratégie de la Banque pour la période 2011-2015 et inclura une évaluation des exigences de fonds propres.

Rapports et informations complémentaires

GOVERNANCE

La Banque est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle associés y sont clairement définis pour garantir une mise en œuvre transparente et responsable de ses activités. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 63 actionnaires. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs actionnaires. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Les Comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités.

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- position, capacité à agir de manière indépendante et résultats obtenus par la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- toute autre tâche qu'il pourrait périodiquement confier au Comité.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- contrôle du Fonds spécial des actionnaires, de l'utilisation des fonds des donateurs et des relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique en matière de communication et d'information et du Mécanisme de recours indépendant (prochainement remplacé par le Mécanisme de recours sur les projets) ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2009 est donnée dans le Rapport annuel. Leurs mandats sont présentés en détail sur le site internet de la Banque.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le Président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

Autres comités de direction

Les autres comités de direction qui aident le Président dans la gestion d'ensemble de la Banque sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président de la Banque	Examine toutes les questions fondamentales relatives à la stratégie, au bon fonctionnement et à la santé financière de la Banque.	Hebdomadaire
Comité des opérations	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
Comité des prises de participation	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Exerce une surveillance sur les prises de participations dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions de participations dans des entités cotées et formule des recommandations au Comité des opérations concernant ces désengagements.	Trimestrielle
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur adjoint des affaires juridiques	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et aux marchés concernant des biens, des travaux et des services de conseil (y compris ceux financés par les fonds de coopération technique ou par le budget de la Banque), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats, selon le cas. Examine les questions relatives à la passation des marchés et problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
Comité d'examen de la coopération technique	Vice-président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration	Prend des décisions concernant toutes les propositions de coopération technique liées ou non à des opérations spécifiques, à l'exception de celles désignées expressément par le Conseil d'administration comme soumises à un processus d'approbation différent.	Hebdomadaire
Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information	Vice-président chargé des finances	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département Informatique. Responsable de la mise en œuvre du Cadre de sécurité de l'information.	Au moins six fois par an
Équipe de gestion de crise	Vice-président chargé des finances	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité stratégique des ressources humaines	Président de la Banque	Approuve toutes les nominations de cadres de direction.	Selon le besoin

Codes de conduite de la Banque

Les Codes de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au personnel et aux experts de la Banque, approuvés en mai 2006, énoncent les principes, devoirs et obligations ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. La Banque a mis en place de solides mécanismes de contrôle de la déontologie et des procédures précises d'enquête sur les allégations de fautes. Les Codes de conduite affirment également la détermination de la Banque à protéger les personnes qui signaleraient des manquements.

Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dont le responsable rend compte directement au Président et – chaque année ou selon le besoin – au Comité d'audit. Le Bureau de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance et le respect des normes les plus rigoureuses d'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Il a notamment pour attribution de traiter les questions d'intégrité, de confidentialité, de conflits d'intérêt, de gouvernance, de responsabilité, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption. Il peut diligenter des enquêtes en cas de fraude, de corruption ou d'autres manquements. Il forme et conseille également, selon le besoin, les membres du personnel de la Banque appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. Lorsqu'elle approuve de nouvelles opérations et examine des opérations existantes, la Banque veille à procéder dans le cadre de ces activités aux vérifications nécessaires en matière de finance et d'intégrité. Elle publie, enfin, le rapport anti-corruption du Bureau de la déontologie sur son site internet.

En outre, le Bureau de la déontologie est spécialement chargé de la gestion du mécanisme de responsabilité de la Banque. Il s'agit à l'heure actuelle du Mécanisme de recours indépendant, qui doit être prochainement remplacé par le Mécanisme de recours sur les projets, qui a pour but d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, si besoin est, si la Banque a agi en conformité avec ses principes en approuvant un projet donné. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec les orientations fournies par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2009*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO (*Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission*). Signée par le Président et par le Vice-Président chargé des finances, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera, comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise, y compris les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadéquate ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque étant essentielle, ce risque a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les Codes de conduite de la Banque ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appels d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la vice-présidence chargée de la gestion des risques qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. C'est elle qui met en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Elle formule également des propositions, débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre, à l'échelle

de la Banque, les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel. Le Groupe de gestion du risque opérationnel est présidé par le Vice-Président chargé de la gestion des risques et est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés dans leurs activités normales à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. Ce groupe a pour mission de développer et coordonner les méthodes de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements pouvant entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques, l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, et l'utilisation des données concernant les pertes externes.

Les services de la BERD déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les départements signalent également les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les pertes potentielles à venir. La Banque est membre de la banque de données sur les pertes externes GOLD, que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. La BERD peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale à but non lucratif constitué d'institutions de services financiers.

Auditeurs externes

Les auditeurs externes sont désignés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans. Un même cabinet d'audit ne peut exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans. S'agissant de l'audit de 2009, les auditeurs de la Banque, PricewaterhouseCoopers LLP, sont dans la troisième année de leur deuxième mandat. Les auditeurs externes réalisent un audit annuel qui indique si, selon leur opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière. En outre, ils examinent la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émettent une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de leur audit annuel, les auditeurs externes rédigent à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion des auditeurs externes sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance des auditeurs externes.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance des auditeurs externes posent certaines conditions. Les auditeurs externes ne sont pas autorisés à offrir des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et approuvés par le Comité d'audit. Ils peuvent, en revanche, proposer des services de conseil en coopération technique pour des projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

⁵ Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- de motiver et d'encourager l'excellence.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que la plupart des administrateurs⁵, le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent aux plans de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier. Les cadres engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent bénéficier du statut d'expatrié/de ressortissant d'un pays tiers et recevoir, sous certaines conditions, une indemnité destinée à faciliter leur réinstallation, une allocation de logement utilisable pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier, ainsi qu'une indemnité d'études pour leurs enfants.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Tous deux offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (limitées aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations différées du régime "derniers salaires"). Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime "dernier salaire", quant à lui, est un régime à prestations déterminées auquel seule la Banque contribue. Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par un Comité des plans de retraite, un Comité d'administration des plans de retraite et un Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

⁶ Les salaires étant versés en livres sterling, les taux de change ont une incidence sur les comparaisons d'une année sur l'autre.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son traitement et ses indemnités sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par des contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Le traitement brut de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2009 En milliers d'euros ⁶	2008 En milliers d'euros
Président	346	377
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	307	343
Vice-Président chargé des finances	280	313
Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire	280	313
Vice-Président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration	256	286

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Le salaire brut récemment approuvé pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2009 En milliers d'euros ⁶	2008 En milliers d'euros
Administrateur	148	165
Administrateur suppléant	122	137

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les membres du Comité exécutif de la Banque ainsi que les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (dont le cas est traité plus haut), comprend 20 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts compris entre 113 000 euros et 214 000 euros (2008 : 148 000 euros à 231 000 euros) avec une prime de résultats moyenne de 25 % en 2009 (2008 : 32 %).

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 23 février 2010.

	Note annexe	31 décembre 2009 En millions d'euros	31 décembre 2008 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2009			
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des Opérations bancaires		648	668
Titres de créance à revenu fixe et autres		240	632
Intérêts et charges assimilées		(306)	(633)
Intérêts nets perçus	3	582	667
Commissions nettes perçues	4	14	6
Dividendes		40	68
Pertes nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	(547)	(892)
Pertes nettes des participations disponibles à la vente	6	(241)	(265)
Pertes nettes des actifs de trésorerie	7	(9)	(2)
Plus-values/(pertes) nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8	95	(69)
Variations de change		1	(1)
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	9	123	361
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(535)	(105)
Provisions pour dépréciation des prêts de la Trésorerie	11	(32)	(127)
Frais administratifs	12	(220)	(227)
Dotation aux amortissements	20, 21	(17)	(16)
Perte nette de l'exercice provenant des activités poursuivies		(746)	(602)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	26	(165)	(115)
Perte nette après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(911)	(717)
Imputable aux :			
Actionnaires		(911)	(717)

Les pages 23 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global

	31 décembre 2009 En millions d'euros	31 décembre 2008 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2009		
Perte nette après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(911)	(717)
Autre revenu global/(charge globale)		
Actifs financiers disponibles à la vente	635	(1 360)
Couvertures de flux	37	(52)
Total de la charge globale	(239)	(2 129)
Imputable aux :		
Actionnaires	(239)	(2 129)

Les pages 23 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

État de situation financière

			31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Note annexe	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
Au 31 décembre 2009					
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	13	3 247		3 344	
Créances représentées par un titre					
À la juste valeur par le biais du compte de résultat		222		1 213	
Disponibles à la vente		1 012		1 263	
Détenues jusqu'à maturité	14	1 239		1 157	
		2 473		3 633	
Créances garanties	15	1 171		1 163	
			6 891		8 140
Autres actifs financiers	16				
Instruments financiers dérivés		2 538		2 849	
Autres actifs financiers		483		1 139	
			3 021		3 988
Prêts					
Portefeuille de la Trésorerie :	17				
Prêts		5 484		5 811	
Moins : provisions pour dépréciation		(163)		(134)	
		5 321		5 677	
Portefeuille des Opérations bancaires :					
Prêts	18	13 125		10 930	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(719)		(227)	
		12 406		10 703	
			17 727		16 380
Titres de participation					
Portefeuille des Opérations bancaires :	19				
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 279		2 310	
Titres de participation disponibles à la vente		2 455		2 054	
		4 734		4 364	
Portefeuille de la Trésorerie :					
Titres de participation disponibles à la vente		57		42	
			4 791		4 406
Actifs incorporels	20		53		48
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	21		39		41
Capital libéré à recevoir			17		44
Total de l'actif			32 539		33 047
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit	22	2 129		2 141	
Dettes représentées par un titre	23	17 715		16 295	
			19 844		18 436
Autres passifs financiers	24				
Instruments financiers dérivés		803		1 519	
Autres passifs financiers		377		1 342	
			1 180		2 861
Total du passif			21 024		21 297
Fonds propres des membres imputables aux actionnaires					
Capital souscrit	25	19 794		19 794	
Capital sujet à appel	25	(14 596)		(14 596)	
Capital libéré			5 198		5 198
Réserves et bénéfices non répartis	26		6 317		6 552
Total des capitaux propres			11 515		11 750
Total du passif et des capitaux propres			32 539		33 047
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	27		7 716		6 469

Les pages 23 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve pour réévaluation des actifs disponibles à la vente En millions d'euros	Réserves pour flux de trésorerie En millions d'euros	Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2009						
Au 31 décembre 2007	19 794	(14 596)	1 855	–	6 821	13 874
Total du résultat étendu pour l'exercice	–	–	(1 360)	(52)	(717)	(2 129)
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	5	5
Au 31 décembre 2008	19 794	(14 596)	495	(52)	6 109	11 750
Total du résultat étendu pour l'exercice	–	–	635	37	(911)	(239)
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	4	4
Au 31 décembre 2009	19 794	(14 596)	1 130	(15)	5 202	11 515

La note annexe 26 (Réserves et bénéfices non distribués), à la page 91, présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Les pages 23 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie⁷

⁷ L'état des flux de trésorerie a été préparé à l'aide de la méthode indirecte.

⁸ Le bénéfice d'exploitation comprend 40 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (2008 : 68 millions).

Exercice clos le 31 décembre 2009	En millions d'euros	31 décembre 2009 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2008 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Perte nette pour l'exercice ⁸	(911)		(717)	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(3)			
Intérêts perçus	(888)		(1 300)	
Intérêts et charges assimilées	306		633	
Report net des commissions et coûts directs	108		47	
Impôt interne	4		5	
Plus-values réalisées sur titres de participation et dérivés sur actions	(98)		(420)	
Pertes latentes sur titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	630		1 092	
Pertes pour dépréciation sur titres de participation disponibles à la vente	256		485	
Pertes/(plus-values) réalisées sur titres de créance disponibles à la vente	3		(1)	
Plus-values latentes sur titres détenus à des fins de transactions	(11)		(102)	
Variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées	(123)		(361)	
Variation en juste valeur sur les actifs de la Trésorerie	(101)		(1 760)	
(Bénéfices)/pertes de change	(1)		1	
Dotation aux amortissements	17		16	
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie et de titres de créance	32		130	
Charge de provisions brutes pour pertes sur prêts des Opérations bancaires	535		107	
	(245)		(2 145)	
Intérêts perçus	974		1 291	
Intérêts et charges assimilées payés	(328)		(609)	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	(231)		(10)	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	3 165		3 236	
Produit du remboursement anticipé de prêts des Opérations bancaires	461		169	
Avance de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(6 090)		(5 304)	
Produit de la cession de titres de participation des Opérations bancaires	297		807	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(810)		(1 212)	
Créances nettes sur/(d') établissements de crédit	746		(81)	
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	73		(81)	
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(1 988)		(3 939)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit du remboursement de prêts de la Trésorerie	411		637	
Rachat de prêts de la Trésorerie			(924)	
Produit de la cession de titres de créance disponibles à la vente	2 393		964	
Achat de titres de créance disponibles à la vente	(1 635)		(635)	
Produit de la cession de titres de créance détenus jusqu'à échéance	2 325		474	
Acquisition de titres de créance détenus jusqu'à échéance	(2 823)		(1 650)	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	878		27	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(52)		(42)	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(20)		(23)	
Flux de trésorerie nets provenant des/(utilisés dans les) activités de placement		1 477		(1 172)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	30		59	
Émission d'emprunts représentés par des titres	10 644		14 447	
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(9 494)		(11 979)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 180		2 527
Diminution nette des disponibilités		669		(2 584)
Disponibilités en début d'exercice		434		3 018
Disponibilités au 31 décembre		1 103		434
		2009 En millions d'euros		2008 En millions d'euros
Les disponibilités se composent des montants ci-après, d'une maturité inférieure à trois mois				
Créances sur des établissements de crédit		3 232		2 575
Dettes envers des établissements de crédit		(2 129)		(2 141)
Disponibilités au 31 décembre		1 103		434

Les pages 23 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. BASE DE PRÉPARATION

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissement disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir "Instruments dérivés et comptabilité de couverture" à la page 33). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base inclut l'examen de l'adéquation du capital de la Banque (voir "Gestion du capital" à la page 68), de la liquidité (voir "Risque de liquidité" à la page 66) et d'autres facteurs.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que dans l'application des principes comptables la direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines qui requièrent un plus grand degré de jugement ou présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section "Estimations comptables critiques et jugements" à la page 39.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations applicables en 2009

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir (amendement), s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. Cet amendement améliore les informations sur les justes valeurs et le risque de liquidité. Plus précisément, il exige que les instruments financiers mesurés en juste valeur soient classés sur trois niveaux. Le fait que les entrées en juste valeur soient fondées ou non sur des données observables sur les marchés détermine la catégorisation à l'intérieur de ces trois niveaux. Des informations complémentaires sont requises pour les justes valeurs non fondées sur des données observables. Une analyse de sensibilité est également requise pour montrer comment le compte de résultats et les réserves seraient affectés par des variations des hypothèses concernant la juste valeur. L'amendement établit également que les informations en matière de risque de liquidité doivent inclure les instruments financiers dérivés et non dérivés.

IFRS 8, Segments opérationnels, s'applique aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace l'IAS 14 et exige d'une entité qu'elle présente des informations financières et descriptives sur ses secteurs isolables. Les secteurs isolables sont des segments opérationnels, ou des ensembles de segments opérationnels, qui répondent à des critères spécifiques. Les segments opérationnels sont des éléments d'une entité sur lesquels existent des informations financières distinctes, qui sont étudiées régulièrement par le principal décideur lorsqu'il détermine l'allocation des ressources et

évalue les résultats. Les informations financières doivent être présentées dans la mesure où elles sont utilisées en interne pour évaluer les résultats des segments opérationnels et décider de la répartition des ressources entre ces segments. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les segments opérationnels de la Banque et les informations communiquées sont fondées sur les données financières transmises au Président à intervalles réguliers.

IAS 1 (version révisée), Présentation des états financiers, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. La norme révisée exige une présentation distincte des variations de capitaux propres liées à des opérations menées avec les actionnaires agissant à ce titre et des variations non liées aux actionnaires. La norme révisée exige également une information distincte sur tout autre résultat étendu. En outre, lorsque des entités retraitent ou reclassent des informations comparatives, il leur est demandé de présenter un état de situation financière régularisé au début de la période comparative. L'adoption de cette norme révisée s'est traduite par une amélioration des informations financières avec, notamment, l'ajout de l'état du résultat global.

IAS 32 et IAS 1 (amendement), Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, s'appliquent aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009. Elles exigent que certains types d'instruments financiers répondant à la définition du passif financier, mais représentant l'intérêt résiduel dans les actifs nets de l'entité soient classés comme instruments de capitaux propres. Les instruments financiers peuvent être classés comme instruments de capitaux propres s'ils répondent à la définition des instruments financiers encaissables par anticipation qui imposent à l'entité l'obligation de fournir à une tierce partie une part au prorata des actifs nets de l'entité uniquement lors du règlement. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur la Banque.

IAS 39 et IFRIC 9 (amendement), Dérivés incorporés, s'appliquent aux périodes comptables achevées à partir du 30 juin 2009. Elles énoncent qu'une entité doit déterminer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte dès l'instant où cette entité devient partie au contrat. Les réévaluations ultérieures sont interdites, sauf en cas de modification des termes du contrat altérant les flux de trésorerie de manière significative ou de sortie de l'actif financier de la catégorie "juste valeur par le biais du compte de résultat". L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur la Banque.

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2008 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après concernent la Banque, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers :

- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 10, Événements postérieurs à la date de clôture (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 18, Produit des activités ordinaires (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 19, Avantages du personnel (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 23, Coûts d'emprunt (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 27, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 28, Participations dans des entreprises associées et IAS 31, Participations dans des coentreprises (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 36, Dépréciation d'actifs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 38, Immobilisations incorporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009).

Adoption de normes par anticipation

La Banque n'a adopté aucune norme par anticipation en 2009.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations applicables en 2009 mais ne concernant pas les états financiers de la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après s'appliquent aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IAS 23 (amendement), Coûts d'emprunt (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 1 (amendement), Première adoption des IFRS et IAS 27 (amendement), États financiers consolidés et individuels, "Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée" (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 2 (amendement), Conditions d'acquisition et annulation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS pour les PME, norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités (applicable immédiatement après publication) ;
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2008) ;
- IFRIC 15, Accords de construction de biens immobiliers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} octobre 2008).

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2008 dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IAS 16, Immobilisations corporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 20, Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 40, Immeubles de placement (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 41, Agriculture (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2009).

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date ainsi qu'aux périodes ultérieures, et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque :

IFRS 9, Instruments financiers, phase 1 : Classification et évaluation, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette norme simplifie la classification des actifs financiers en établissant deux catégories : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Pour faire l'objet d'une évaluation sur la base du coût amorti, l'actif financier ne doit comporter que des éléments de crédit basiques et l'objectif opérationnel de l'entité doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels. Tous les autres actifs financiers sont inclus dans la catégorie évaluée à la juste valeur. Lors de la comptabilisation initiale, une entité détenant des instruments de capitaux propres peut choisir de comptabiliser les variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat ou par le biais du résultat global pour les titres de participation non détenus à des fins de transaction. La Banque examine actuellement l'incidence de cette norme.

IAS 24 (version révisée), Information relative aux parties liées, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette norme simplifie la définition de la partie liée et accorde aux entités gouvernementales ou assimilées une exemption partielle de l'obligation de fournir des informations. Selon l'interprétation initiale de la Banque, elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

IAS 27 (version révisée), États financiers consolidés et individuels, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Elle réduit les options en matière de comptabilisation des filiales dans les états financiers consolidés et de la comptabilisation des filiales dans les états financiers individuels d'une société mère, d'un coentrepreneur ou d'un investisseur. Elle précise les circonstances dans lesquelles une entité doit consolider les états financiers d'une filiale ; la comptabilisation des variations du niveau de participation dans une filiale ; la comptabilisation de la perte de contrôle d'une filiale ; et les informations qu'une entité doit communiquer pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature de la relation entre elle-même et sa filiale. La Banque appliquera l'IAS 27 (version révisée) à partir de la période comptable commençant le 1^{er} janvier 2010. D'après son interprétation initiale, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

IAS 39 (amendement), Éléments couverts éligibles, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement clarifie l'application de principes existants qui déterminent si des risques spécifiques ou des éléments de flux de trésorerie peuvent être désignés dans une relation de couverture. La Banque appliquera l'IAS 39 (amendement) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2010. Toutefois, compte tenu des relations de couverture existantes, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

IFRIC 14 (amendement), Paiements anticipés des exigences de financement minimal, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2011. Cet amendement éclaircit le traitement des contributions anticipées lorsqu'une entité est soumise à des exigences de financement minimal. Il permet à une telle entité de traiter ce paiement anticipé comme un actif. Selon l'interprétation initiale de la Banque, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

Plusieurs normes existantes ont été révisées en avril 2009 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après concernent la Banque mais, selon son interprétation initiale, n'auront pas d'impact significatif sur ses états financiers :

- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 7, État des flux de trésorerie (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 17, Contrats de location (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 36, Dépréciation d'actifs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 38, Immobilisations incorporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRS 8, Segments opérationnels (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010).

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et ne concernant pas les opérations de la Banque

Les amendements ci-après aux normes existantes et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IAS 28 (amendement), Participations dans des entreprises associées – Amendements résultant des amendements apportés à l'IFRS 3 (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 31 (amendement), Participations dans des coentreprises – Amendements résultant des amendements apportés à l'IFRS 3 (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 32 (amendement), Instruments financiers : présentation – Amendements relatifs à la classification des questions de droits (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} février 2010) ;
- IFRS 1 (amendement), Première adoption des IFRS – Amendements relatifs aux actifs pétroliers et gaziers et à la détermination de l'existence de contrats de location (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRS 2 (amendement), Paiement fondé sur des actions – Amendements relatifs aux transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRS 3 (version révisée), Regroupements d'entreprises (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 17, Distributions en nature aux actionnaires (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 18, Transferts d'actifs des clients (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 19, Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2010).

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2008 et avril 2009 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRS 2, Paiement fondé sur des actions (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009 et du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009).

B. PRINCIPES COMPTABLES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

Actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ; actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; actifs financiers disponibles à la vente ; et investissements détenus jusqu'à maturité. La Direction détermine le classement de ses investissements lors de la comptabilisation initiale à l'exception de ceux reclassés au titre de l'amendement à la norme IAS 39.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif lors de la comptabilisation ou du reclassement initial, hormis :

- ceux que la Banque a l'intention de céder immédiatement ou à court terme, classés comme détenus à des fins de transaction, et ceux que la Banque désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux que la Banque désigne comme disponibles à la vente lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux pour lesquels la Banque est susceptible de ne pas récupérer une partie substantielle de son investissement initial, pour une raison autre que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances émis par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement et valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture qui répond aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans ces cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé si le schéma de couverture est hautement efficace (voir "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture" à la page 33. En vertu de l'amendement à l'IAS 39, si un instrument classé comme "disponible à la vente" répond ultérieurement à la définition des "prêts et créances", il peut être reclassé. Une fois reclassé, le prêt est détenu sur la base du coût amorti et les intérêts sont comptabilisés en utilisant le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement. La Banque a choisi de reclasser une part substantielle de son portefeuille de titres de créance disponibles à la vente pour la placer dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008, estimant que le marché de ces titres était devenu inactif et qu'elle avait l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté dans le principal but d'être vendu ou rétrocédé à court terme ;
- s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés solidairement et pour lesquels est apparue récemment une tendance aux prises de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un instrument dérivé, exception faite des instruments associés à un schéma de couverture qualifié et efficace.

La Banque classe les actifs acquis dans le but de réaliser des profits sur des fluctuations de prix à court terme dans la catégorie "actifs détenus à des fins de transaction". Ces actifs sont désignés à la juste valeur sur la base de cotations indépendantes ; toutes les variations de valeur sont portées au fur et à mesure au compte de résultat.

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale lorsque :

- cette mesure permet de réduire de manière significative les incohérences qui se produiraient si les dérivés associés étaient traités comme détenus à des fins de transaction et que les instruments financiers sous-jacents étaient comptabilisés sur la base du coût amorti ;
- certains investissements, comme les prises de participations, qui sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement et sont présentés comme tels aux gestionnaires responsables sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- certains instruments financiers, tels que des titres de créance détenus, qui contiennent un ou plusieurs dérivés incorporés modifiant sensiblement les flux de trésorerie sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale sur la base de l'exemption de l'IAS 28 relative aux entreprises de capital-risque, car la Banque les considère comme des investissements de capital-risque. Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pendant la période où elles se produisent. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises cotées et les fonds d'actions à haut risque dans un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque

investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Tous les titres de créance détenus dans des fonds gérés en externe ont été désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles sont gérées et évaluées sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée.

Les titres acquis dans le cadre d'une stratégie de base négative, où le risque de crédit sur le titre a été atténué par l'acquisition d'un swap sur défaillance de crédit, ont été désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela permet de réduire sensiblement l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui se produirait si le titre et le dérivé associé étaient valorisés sur des bases différentes.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés/décomptabilisés à la date de la transaction – celle à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements disponibles à la vente sont ceux qui sont destinés à être détenus pendant un laps de temps indéterminé et qui peuvent être cédés en fonction des besoins de liquidités ou des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions. Les acquisitions ou cessions d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de la transaction.

Exception faite des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la Banque classe toutes les participations dans la catégorie "disponibles à la vente". Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière. Les variations de la juste valeur, y compris les différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. La base de la juste valeur pour les prises de participations disponibles à la vente cotées sur un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur pour les participations disponibles à la vente qui sont non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Une partie du portefeuille de titres de créance de la Trésorerie est classée comme disponible à la vente. Ces actifs sont portés au bilan à la juste valeur, celle-ci étant déterminée en fonction des cours acheteurs de tiers. Les variations de la juste valeur, exception faite des différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. Les différences de conversion des devises affectant les prêts de la Trésorerie disponibles à la vente sont portées au compte de résultat.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture de juste valeur répondant aux critères, le montant (profit ou perte) généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de juste valeur du dérivé qui servent de couverture devant figurer au compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans les positions de Trésorerie, lorsque des swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les taux fixes en taux variables.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable que la BERD a l'intention et la possibilité de détenir jusqu'à maturité. La Banque classe dans cette catégorie les billets de trésorerie à courte échéance.

Passifs financiers

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale. La différence entre ces sous-catégories est la même que celle mentionnée au paragraphe "Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat" à la page 30.

Les passifs dérivés, exception faite de ceux associés à un schéma de couverture qualifié et efficace, sont également classés comme des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Toutes les positions vendeuses sur des titres de créance détenus dans des fonds gérés en externe ont été désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles sont gérées et évaluées sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves dans la mesure où elle couvre selon les critères le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les instruments dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toutes les activités de couverture sont identifiées explicitement et documentées par le Département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, qui ne serait pas rendu possible autrement. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, à savoir "l'élément de couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, "l'élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute inefficacité à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme "variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères". La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque documente les relations de couverture entre les instruments de couverture et les instruments couverts lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle documente également en permanence son évaluation de la mesure selon laquelle les instruments dérivés sont efficaces pour ce qui est de couvrir le risque de modification de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, les swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent hautement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation en juste valeur de l'actif ou du passif couvert correspondant, attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de flux

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la réalisation de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2009, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, se reporter au chapitre "Gestion des risques", page 42.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées dans "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers".

Dépréciation d'actifs financiers

Prêts et créances

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des flux futurs de trésorerie, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat sur la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur une approche de notation de risque pour les actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Prêts renégociés

Les prêts dépréciés ou exigibles, dont les conditions ont été renégociées de sorte qu'ils ne sont plus considérés comme dépréciés ou exigibles, sont traités comme des nouveaux prêts.

Titres de participation disponibles à la vente

Les titres de participations disponibles à la vente sont dépréciés lorsqu'il est manifeste que le recouvrement futur est compromis, ce que peut signaler une baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une participation par rapport à son coût d'acquisition. La Banque évalue également des facteurs tels que le pays, la branche d'activité et les résultats du secteur, les changements technologiques et la performance opérationnelle et financière. Bien que les projets soient généralement examinés tous les six mois pour identifier une éventuelle dépréciation ou, dans le cas des projets à faible risque, au moins une fois par an, certains éléments peuvent déclencher un examen anticipé et plus fréquent. Dans ce type de cas, la recouvrabilité future est examinée et toute perte cumulative précédemment comptabilisée dans les réserves est reprise et est portée au compte de résultat.

Les dépréciations comptabilisées dans le produit d'exploitation pour les participations disponibles à la vente ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat.

Titres de créance disponibles à la vente

La Banque détermine, à chaque date de l'état de situation financière, s'il existe ou non des signes objectifs de dépréciation. Pour ce faire, elle utilise les critères suivants :

- déclasserement de l'émetteur en dessous du niveau minimal requis pour les expositions de trésorerie ;
- incapacité de l'émetteur à régler les sommes requises dans le cadre du titre ;
- non-respect des clauses, défaut, échec du seuil de déclenchement ;
- détérioration de l'amélioration des termes du crédit, notamment diminution des valeurs de prêt ;
- procédures judiciaires telles que faillites, mesures réglementaires ou autres.

S'il existe de tels signes, la perte cumulée – différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte par dépréciation sur cet actif financier précédemment comptabilisée en revenu d'exploitation – est supprimée des réserves et portée au compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument de créance classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte par dépréciation dans le compte de résultat, la perte par dépréciation est contre-passée par le biais du compte de résultat.

Disponibilités

Dans le tableau de financement, les disponibilités comprennent les instruments d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date de l'état de situation financière, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime, exception faite des passifs à vue.

Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses états financiers. Après le remplacement de l'ECU par l'euro (€) le 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux

réserves en cas de couverture de flux répondant aux critères IAS. Les différences de valeur des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont également passées en juste valeur par le compte de résultat. La différence de valeur des participations enregistrées comme actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en juste valeur dans les réserves à la rubrique "Capitaux propres".

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leur obligation de capital non seulement en euros, mais également en dollars des États-Unis (dollars EU) ou en yen japonais. À cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" de l'état de situation financière. Cependant, le solde correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif de l'état de situation financière est mesuré aux taux de change actuels.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	terme non échu
Technologie et matériel de bureau	trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice où intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le premier, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le second est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Dans le cadre du régime à prestations déterminées, l'actif est la juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies à la date de l'état de situation financière, compte tenu des ajustements opérés pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, qui sont déterminés sur les conseils d'actuaire indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation due au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif, la valeur la plus élevée étant choisie. Les contributions de la Banque au régime à prestations déterminées sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Emprunts

Les emprunts sont enregistrés, au départ, à leur juste valeur, c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques qui font l'objet d'une couverture.

Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours.

C. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut que la Banque fasse des estimations et des hypothèses qui auront une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, comme des attentes concernant des événements futurs que l'on considère raisonnables compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont, pour une grande part, fonction de diverses variables qui reflètent l'environnement économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. La volatilité qui en résulte, à laquelle s'ajoute un manque d'informations comparables concernant le portefeuille des opérations bancaires de la BERD, limite la capacité de la Banque à appliquer les méthodes traditionnelles d'analyse de sensibilité.

Les estimations comptables critiques et hypothèses de la Banque sont les suivantes :

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données de marché non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section "hiérarchie applicable à la juste valeur", page 72.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des titres de participation est décrite à la page 29 (Principes comptables, actifs financiers) et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 19. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section "hiérarchie applicable à la juste valeur", page 72.

Dépréciation des titres de participation disponibles à la vente

Aux termes de l'IAS 39, l'indicateur principal de la dépréciation d'un titre de participation est une "baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport à son coût d'acquisition". La Banque considère qu'une baisse "significative" correspond à une diminution supérieure à 30 % par rapport au coût d'acquisition. Ce chiffre traduit l'évaluation selon laquelle, dans les marchés financiers actuels, une baisse inférieure à 30 % peut ne pas signaler une dépréciation permanente. Une baisse "prolongée" est une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de 12 mois.

Mesure de sensibilité d'une baisse "significative" :

- si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 20 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse "prolongée" qui resterait constant, six autres titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 12 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourraient être classés comme dépréciés ;
- si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 40 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse "prolongée" qui resterait constant, un titre de participation disponible à la vente d'une juste valeur totale de 3 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourrait ne pas être classé comme déprécié.

Mesure de sensibilité d'une baisse "prolongée" :

- si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de six mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse "significative" constant, cinq autres titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 20 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourraient être classés comme dépréciés ;
- si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de dix-huit mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse "significative" constant, cette situation ne provoquerait pas de nouvelles dépréciations.

Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite à la page 34 (Principes comptables, dépréciation d'actifs financiers) et fait l'objet d'explications complémentaires à la page 42 (Risque de crédit).

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2009, de 491 millions d'euros.

La sensibilité des provisions de portefeuille aux révisions uniformes à la hausse et à la baisse des cotations de risque et à une variation des hypothèses relatives à la perte en cas de défaut est présentée ci-après :

- si tous les prêts non souverains étaient revalorisés d'une cote de risque, cela se traduirait par un crédit total au compte de résultat de 426 millions d'euros, y compris un crédit de 295 millions d'euros lié aux provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains. Ce montant aurait inclus les provisions de portefeuille d'environ 20 millions d'euros sur l'encours de prêts (163 millions d'euros) – précédemment classés en cote de risque 8 – qui ne seraient plus considérés comme dépréciés individuellement. En outre, les provisions individualisées enregistreraient une baisse d'environ 131 millions d'euros ;
- inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés d'une cote de risque, cela se traduirait par une charge nette de 1,7 milliard d'euros imputée sur le compte de résultat. Cette somme inclurait un crédit au compte de résultat de 104 millions d'euros lié aux provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains. Cette baisse des provisions constituées au titre d'une dépréciation non identifiée serait principalement due au fait que 21 % des prêts non souverains sont classés en cote de risque 7 à la fin de 2009 (2008 : 7 %). En cas de déclassement d'une cote de risque, ces actifs classés en cote 7 seraient devenus des actifs dépréciés individuellement. La conséquence en aurait été une augmentation de 1,8 milliard d'euros des provisions individualisées pour dépréciation identifiée ;
- une baisse de 10 % des taux de perte en cas de défaut entraînerait une baisse correspondante des provisions de portefeuille de 68 millions d'euros, réduisant les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains à 423 millions d'euros ;
- une hausse de 10 % des taux de perte en cas de défaut entraînerait une augmentation correspondante de 68 millions d'euros des provisions de portefeuille au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains, les portant à 559 millions d'euros.

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2009, de 12 millions d'euros (2008 : 5 millions). Compte tenu du statut de créancier privilégié que confèrent ses membres à la Banque, un déclassement ou une revalorisation d'une cote de risque n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées régulièrement afin de réduire d'éventuels écarts entre les pertes estimées et la réalité.

Gestion des risques

RISQUES FINANCIERS

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire ("le Vice-Président chargé de la gestion des risques").

Le Vice-Président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et le Vice-Président chargé des finances, dont dépend la Trésorerie. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle s'expose sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le dernier exercice a vu un rebond des marchés d'actions et le possible début de la transition des risques systémiques vers des risques différenciés. Si les risques, mesurés par la Banque, ont continué de s'accroître depuis l'exercice précédent, cette accentuation ne s'est pas significativement matérialisée par le biais de défauts de paiement.

A. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se trouver compromise.

Exposition maximale au risque de crédit avant prise de garantie, autres rehaussements de crédit ou provisions pour dépréciation

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit	3 247	3 344
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	222	1 213
Titres de créance disponibles à la vente	1 012	1 263
Titres de créance détenus jusqu'à maturité	1 239	1 157
Créances garanties	1 171	1 163
Actifs financiers dérivés	2 538	2 849
Autres actifs financiers	483	1 139
Prêts de la Trésorerie	5 484	5 811
Prêts des Opérations bancaires	13 125	10 930
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 279	2 310
Titres de participation disponibles à la vente – Opérations bancaires	2 455	2 054
Titres de participation disponibles à la vente – Trésorerie	57	42
Capital libéré à recevoir	17	44
Engagements non utilisés et garanties	7 716	6 469
Au 31 décembre	41 045	39 788

Le tableau ci-dessus représente, pour ce qui est du risque de crédit auquel la Banque est exposée, le pire scénario au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, compte non tenu d'éventuelles garanties détenues, d'autres rehaussements de crédit ou de provisions pour dépréciation.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Pour limiter les risques bancaires, le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit qui décrit les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, qui sont ensuite examinées chaque année par le Comité d'audit et soumises au Conseil pour approbation.

Les projets du Département des opérations bancaires sont examinés par le Comité des opérations. Ce Comité, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires, réunit les principaux responsables de la Banque. Il examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Il approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets qui entrent dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des Opérations bancaires, d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et d'approuver les recommandations faites par le Service de gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation de prêts bancaires.

La Banque examine périodiquement tous les risques de son portefeuille, généralement deux fois par an, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme étant plus vulnérables aux défauts de paiement et un examen annuel, éventuellement, pour ceux perçus comme l'étant moins. Chaque fois, le Service de gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la cotation des projets, évaluant, pour les titres de participation, la juste valeur. Il examine, au besoin, le degré de dépréciation des projets et les provisions constituées en conséquence, qu'il confirme ou ajuste. À la demande du Service de gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Service de gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le tableau ci-après montre l'échelle de cotation interne de la Banque et ses correspondances approximatives avec la cotation externe de Standard & Poor's (S&P).

Échelle de cotation interne de la BERD	Équivalent en cotation externe – S&P	Catégorie BERD
1	AAA	Excellent
2	AA+, AA, AA-	Solide
3	A+, A, A-	Très bon
4	BBB+, BBB, BBB-	Bon
5	BB+, BB, BB-	Satisfaisant
6	B+, B	Acceptable
6W	B-	À surveiller
7	CCC	Attention particulière
8	CC	Insatisfaisant
9	C	Douteux
10	D	Pertes attendues

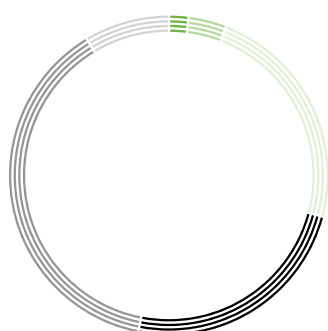
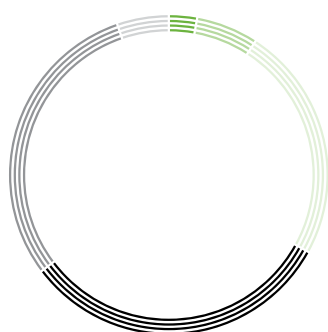
En réponse à la crise financière, les ressources de la Division des opérations bancaires sont appliquées à des secteurs qui présentent un risque plus immédiat (par exemple, les institutions financières), et le suivi a été intensifié pour assurer une réponse rapide aux problèmes de crédit potentiels.

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Service de gestion des risques et, au besoin, par le Bureau des affaires juridiques, par le Bureau des affaires économiques et par le Département chargé de l'environnement et du développement durable.

Pour le portefeuille de prêts souverains ou non, les provisions générales et les montants de la réserve pour pertes sur prêts sont calculés chaque mois en utilisant la méthodologie de la Banque, qui repose sur son modèle de risques liés à son capital. Ce modèle est actualisé chaque année avec les hypothèses de défaut et d'exploitation les plus récentes. Cela doit permettre d'estimer les pertes subies sur la base de données objectives de dépréciation, de l'expérience de la Banque, et des risques projet, secteur et pays.

Le Service de gestion des risques prépare chaque trimestre, sur l'ensemble du portefeuille, un rapport qu'il présente au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente son évolution. Il commente également les différents risques du portefeuille douteux et mesure l'exposition par rapport aux limites de risque du portefeuille, tout dépassement étant signalé et commenté.

La Banque attribue, pour le risque-projet, le risque-pays et le risque global, une note de 1 à 10, 1 reflétant le risque le plus faible et 10 le risque le plus élevé. Pour le risque-projet, on prend en compte la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques inhérente à la structure du projet, y compris sous la forme d'un promoteur de projet ou d'une garantie. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par des agences de cotation externes. Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond généralement à la plus haute cotation attribuée (pays ou projet). Il y a exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations, auquel cas la cote globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, elle est identique à celle du pays.

**Cote de crédit du portefeuille
des Opérations bancaires****31 décembre 2009****31 décembre 2008**

	2009	2008
1, 2, 3	2,2 %	3,0 %
4	3,8 %	6,2 %
5	23,2 %	24,0 %
6	23,9 %	31,7 %
6W, 7	38,4 %	29,9 %
8, 9, 10	8,5 %	5,2 %

Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2009

Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels la BERD opère et de son mandat en matière de transition, la plupart de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées 5 ou 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BB+ à B de Standard & Poor's). Au 31 décembre 2009, 47,1 % du portefeuille des prêts et prises de participations étaient classés dans les cotes de risque 5 ou 6 (2008 : 55,7 %).

Le risque bancaire total (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de juste valeur mais avant provisionnement) est passé, au cours de l'exercice, de 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Le montant total du portefeuille des opérations bancaires signées (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) est passé de 21,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 25,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. La cote de risque globale du portefeuille s'est détériorée, passant de 5,86 à 6,12.

Le montant total des actifs d'exploitation douteux non souverains (actifs cotés 7 à 10) a augmenté, tant en proportion du portefeuille qu'en termes réels, passant de 1,8 milliard d'euros (14 % du montant total des actifs d'exploitation) à 4,9 milliards d'euros (28 % du montant total des actifs d'exploitation). Le montant des prêts dépréciés est passé de 127 millions d'euros à 305 millions d'euros en raison de la poursuite de la récession, des problèmes persistants de liquidité, et des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises dans de nombreux pays d'opérations de la Banque.

Prêts

Le tableau ci-après analyse les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En million d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	45	–	–	45	–	–	45	0,3	0,0
3 : Très bon	254	–	–	254	–	–	254	1,9	0,0
4 : Bon	744	–	–	744	(1)	–	743	5,7	0,1
5 : Satisfaisant	4 295	4	–	4 299	(22)	–	4 277	32,8	0,5
6 : Acceptable	2 816	–	–	2 816	(45)	–	2 771	21,5	1,6
6W : À surveiller	1 646	1	–	1 647	(72)	–	1 575	12,5	4,4
7 : Attention particulière	2 991	24	–	3 015	(363)	–	2 652	23,0	12,0
8 : Insatisfaisant	–	–	163	163	–	(76)	87	1,2	46,6
9 : Douteux	–	–	6	6	–	(4)	2	0,1	66,7
10 : Pertes attendues	–	–	136	136	–	(136)	–	1,0	100,0
Au 31 décembre 2009	12 791	29	305	13 125	(503)	(216)	12 406	100,0	–

Cotation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En million d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	50	–	–	50	–	–	50	0,5	0,0
3 : Très bon	257	–	–	257	–	–	257	2,3	0,0
4 : Bon	1 045	–	–	1 045	(1)	–	1 044	9,6	0,1
5 : Satisfaisant	3 371	–	–	3 371	(10)	–	3 361	30,8	0,3
6 : Acceptable	3 432	–	–	3 432	(34)	–	3 398	31,4	1,0
6W : À surveiller	1 774	7	–	1 781	(47)	–	1 734	16,3	2,6
7 : Attention particulière	847	20	–	867	(61)	–	806	7,9	7,0
8 : Insatisfaisant	–	–	85	85	–	(32)	53	0,8	37,7
9 : Douteux	–	–	33	33	–	(33)	–	0,3	100,0
10 : Pertes attendues	–	–	9	9	–	(9)	–	0,1	100,0
Au 31 décembre 2008	10 776	27	127	10 930	(153)	(74)	10 703	100,0	–

Il y a eu, au cours de l'exercice, 12 renégociations de prêts (2008 : néant) qui auraient pu être exigibles ou dépréciés. Au 31 décembre 2009, ces prêts renégociés s'élevaient à 99 millions d'euros (2008 : néant).

Sur les prêts exigibles, 6 millions d'euros l'ont été pendant moins de 30 jours (2008 : 3 millions), 13 millions d'euros pendant plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2008 : 7 millions) et 10 millions d'euros pendant plus de 90 jours (2008 : 17 millions).

La juste valeur des garanties détenues sur les prêts dépréciés et exigibles au 31 décembre 2009 était de 99 millions d'euros (2008 : 81 millions).

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Coût 2009 En millions d'euros	Juste valeur 2009 En millions d'euros	Coût 2008 En millions d'euros	Juste valeur 2008 En millions d'euros
4 : Bon	–	4	–	1
5 : Satisfaisant	247	520	358	797
6 : Acceptable	370	456	470	686
6W : À surveiller	478	427	473	551
7 : Attention particulière	481	604	170	166
8 : Insatisfaisant	503	260	195	101
9 : Douteux	59	8	50	8
10 : Pertes attendues	16	–	4	–
Au 31 décembre	2 154	2 279	1 720	2 310

Titres de participation disponibles à la vente

Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque disponibles à la vente pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Coût 2009 En millions d'euros	Juste valeur 2009 En millions d'euros	Coût 2008 En millions d'euros	Juste valeur 2008 En millions d'euros
4 : Bon	59	121	84	137
5 : Satisfaisant	240	464	489	682
6 : Acceptable	304	341	507	546
6W : À surveiller	500	745	407	489
7 : Attention particulière	281	366	51	58
8 : Insatisfaisant	939	416	645	142
9 : Douteux	35	2	2	–
10 : Pertes attendues	8	–	4	–
Au 31 décembre	2 366	2 455	2 189	2 054

Les participations disponibles à la vente cotées 8 à 10 sont considérées comme étant dépréciées, principalement à la suite d'une baisse significative ou prolongée de leur juste valeur par rapport à leur coût d'acquisition.

Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Engagements non utilisés 2009 En millions d'euros	Garanties 2009 En millions d'euros	Engagements non utilisés 2008 En millions d'euros	Garanties 2008 En millions d'euros
2 : Solide	4	–	4	–
3 : Très bon	62	–	86	–
4 : Bon	20	–	42	–
5 : Satisfaisant	1 340	54	1 259	18
6 : Acceptable	2 740	82	2 727	102
6W : À surveiller	1 486	112	1 509	82
7 : Attention particulière	1 364	76	474	61
8 : Insatisfaisant	368	–	100	–
9 : Douteux	7	1	5	–
Au 31 décembre	7 391	325	6 206	263

Pour les projets cotés 8 ou plus, il est peu probable que les engagements soient versés, dans la mesure où des conditions précises doivent être réunies pour poursuivre les décaissements.

Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	17	16
Espèces et billets à ordre non encore encaissables	–	27
Billets à ordre encaissables mais non reçus	–	1
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	17	44

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur nominale pour tenir compte des versements d'arriérés à venir. Au 31 décembre 2009, aucun capital libéré à recevoir n'était considéré comme déprécié (2008 : néant).

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par région géographique.

	Prêts 2009 En millions d'euros	Participations 2009 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros	Prêts 2008 En millions d'euros	Participations 2008 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros
Albanie	177	53	134	364	151	39	142	332
Arménie	104	25	70	199	74	31	37	142
Azerbaïdjan	324	58	212	594	290	26	178	494
Bélarus	75	5	27	107	61	7	5	73
Bosnie-Herzégovine	356	–	408	764	270	1	466	737
Bulgarie	599	5	202	806	418	8	287	713
Croatie	620	468	97	1 185	444	408	129	981
ERY de Macédoine	136	18	87	241	167	25	35	227
Estonie	–	14	8	22	48	1	–	49
Géorgie	248	40	74	362	207	24	144	375
Hongrie	304	207	507	1 018	253	172	61	486
Kazakhstan	597	295	428	1 320	718	172	276	1 166
Lettonie	34	55	12	101	35	–	–	35
Lituanie	79	38	20	137	94	39	1	134
Moldova	84	15	90	189	90	17	65	172
Mongolie	46	25	16	87	34	15	29	78
Monténégro	52	–	28	80	35	–	20	55
Ouzbékistan	90	2	33	125	68	2	67	137
Pologne	691	368	166	1 225	523	391	130	1 044
République kirghize	31	3	44	78	30	3	5	38
République slovaque	129	117	184	430	108	103	40	251
République tchèque	54	35	7	96	70	28	7	105
Roumanie	1 263	342	601	2 206	1 013	275	374	1 662
Russie	3 997	1 060	1 377	6 434	3 466	1 172	1 089	5 727
Serbie	611	135	564	1 310	547	110	314	971
Slovénie	31	31	3	65	50	54	4	108
Tadjikistan	36	8	23	67	35	2	36	73
Turquie	108	–	35	143	–	–	–	–
Turkménistan	7	–	4	11	9	6	–	15
Ukraine	1 757	99	861	2 717	1 198	117	878	2 193
Régional	485	1 213	1 394	3 092	424	1 116	1 650	3 190
Au 31 décembre	13 125	4 734	7 716	25 575	10 930	4 364	6 469	21 763

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par secteur de la contrepartie.

	Prêts 2009 En millions d'euros	Participations 2009 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros	Prêts 2008 En millions d'euros	Participations 2008 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros
Agro-industrie	1 339	402	333	2 074	1 069	350	206	1 625
Opérations bancaires	3 024	1 406	1 172	5 602	2 348	1 222	760	4 330
Fonds de placement	–	565	728	1 293	–	683	768	1 451
Industrie générale	1 851	299	371	2 521	1 679	308	298	2 285
Infrastructures municipales et environnementales	1 039	440	824	2 303	1 030	325	668	2 023
Ressources naturelles	726	277	354	1 357	487	134	173	794
Institutions financières non bancaires	364	438	262	1 064	511	478	171	1 160
Électricité et énergie	1 281	342	1 033	2 656	947	203	853	2 003
Immobilier et tourisme	277	298	592	1 167	258	386	690	1 334
Financement de petites entreprises	611	42	96	749	551	45	85	681
Télécommunications, informatique et média	277	95	71	443	251	50	306	607
Transports	2 336	130	1 880	4 346	1 799	180	1 491	3 470
Au 31 décembre	13 125	4 734	7 716	25 575	10 930	4 364	6 469	21 763

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : gestion

Pour les risques de trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances et de la gestion des risques et est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Service de gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures de prise de risque et de gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue au Vice-Président chargé des finances et au Vice-Président chargé de la gestion des risques le pouvoir de gérer, pour le premier, et d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer, pour le second, les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème d'interprétation matérielle. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie, qui se réunit chaque mois. Ce comité est présidé par le Vice-Président chargé de la gestion des risques et réunit les principaux responsables de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que des directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il évalue en outre les nouveaux projets. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Service de gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation des Vice-Présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

Chaque contrepartie ou émetteur auquel la Banque est exposée par ses activités de trésorerie est approuvé et se voit accorder une limite de crédit maximale par le Service de gestion des risques. Ce dernier attribue des notes de crédit internes basées sur l'analyse interne de la note de crédit des contreparties approuvées en faisant la synthèse de données fournies par l'extérieur et de données du marché et en se référant aux critères des agences de cotation agréées. L'échelle de cotation interne attribue des cotes allant de 1 (risque le plus faible) à 10 (risque le plus élevé), les mêmes que celles utilisées pour le risque bancaire (on trouvera, à la section "Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion", page 43), un tableau montrant les correspondances entre l'échelle de cotation interne de la Banque et les cotations externes de Standard & Poor's.

Les risques de trésorerie sont normalement cotés 1 à 3,3 (ce qui équivaut approximativement aux cotes AAA à A- de Standard & Poor's), à l'exception des contreparties qui, dans les pays d'opérations, sont approuvées pour les activités en monnaie locale. Ces opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des

⁹ La VaR est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque, sur la base d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque et donne une mesure plus précise des pertes potentielles significatives.

opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Ces cotes internes déterminent l'exposition maximale autorisée telle qu'énoncée par cote et par contrepartie dans les directives de la Banque relatives aux opérations de trésorerie. La procédure de cotation interne se fonde sur le jugement de gestionnaires du risque de crédit et sur des critères externes et sont soumis au contrôle et à l'approbation de la direction de la Banque. Le Service de gestion des risques étudie toutes les données disponibles pour identifier les éléments de risque de la contrepartie. L'analyse est alors complétée par des indicateurs de crédit commerciaux, comme les marges des swaps sur défaillance de crédit et les cotations de crédit induites par le marché, pour produire une cote interne pour chaque contrepartie approuvée.

Les cotes attribuées en interne sont des cotes relatives de risque de défaillance. Lorsqu'elle analyse le risque de crédit de ses activités de trésorerie, la Banque met en correspondance ses cotes internes et les critères externes pour appliquer les statistiques de transition et de défaut des agences de cotation.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président chargé de la gestion des risques indiquent le risque maximal admissible par catégorie de notation et par type de contrepartie. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues périodiquement par le Service de gestion des risques de trésorerie, l'accent étant fortement placé sur la surveillance, avec notamment des rapports trimestriels sur les contreparties qui contribuent le plus à la VaR de crédit du portefeuille de trésorerie ou dont les expositions nominales sont élevées.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR⁹ à 95 %) et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde sur l'échéance de la transaction la plus longue effectuée avec cette contrepartie. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites approuvées, les exceptions étant soumises à l'approbation du Directeur de la gestion des risques. En 2009, les dépréciations du portefeuille de crédit de la Trésorerie ont été de 32 millions d'euros (2008 : 130 millions).

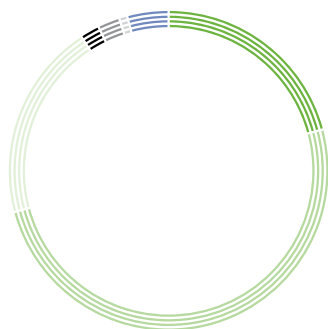
Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un swap sur défaillance de crédit réduit généralement le risque mesuré sur l'entité de référence.

¹⁰ Selon l'échelle de cotation interne de la Banque, où 2,0 équivaut à une cotation externe AA/Aa2/AA de Standard & Poor's/Moody's/Fitch, où 2,3 équivaut à une cotation externe AA-/Aa3/AA- et 2,7 équivaut à une cotation externe A+/A1/A+.

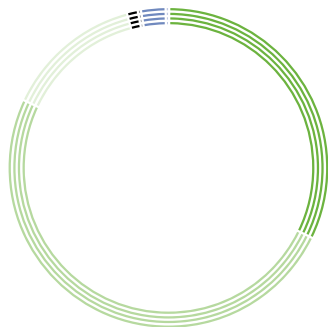
¹¹ Soit niveau BBB-/Baa3/BBB- ou supérieur.

Cote de crédit du portefeuille de la Trésorerie

31 décembre 2009



31 décembre 2008



Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : résultats 2009

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a été de 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 12,9 milliards au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice, un nouveau moteur d'analyse des risques a été mis en œuvre et déployé dans le cadre du nouveau programme de la BERD relatif aux systèmes de gestion des risques. Cela s'est traduit par d'importantes évolutions des chiffres concernant les risques, notamment le risque maximal global, du fait principalement que les garanties placées à la Banque ne sont plus considérées comme faisant partie intégrante de l'exposition directe de la Banque.

La qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est détériorée en 2009, avec une cote de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, compte non tenu des nouvelles activités de trésorerie menées par la Banque dans ses pays d'opérations, de 2,45 au 31 décembre 2009 (2008 : 2,06)¹⁰. Cette détérioration a principalement été due à la décote d'entreprises du secteur financier et à un déplacement des activités de la Trésorerie vers des segments plus sûrs dans ce secteur.

Le pourcentage des opérations de première qualité¹¹ de la Trésorerie a reculé, passant à 93 % au 31 décembre 2009 (2008 : 97 %). L'exposition de la Trésorerie à des émetteurs de qualité inférieure se limite aux contreparties des pays d'opérations, à quelques titres adossés à des créances mobilières (ABS) cotés AAA à l'origine par d'importantes agences de cotation externes, ainsi qu'à des obligations dépréciées du secteur financier.

Au 31 décembre 2009, il n'y a aucune créance garantie, aucun titre de créance détenu jusqu'à maturité, autre actif financier ou participation de la Trésorerie qui soit exigible ou déprécié (2008 : néant). Toutes les opérations de ces catégories ont obtenu, sur l'échelle de cotation interne du risque de la Banque, une note de risque allant de 1 (excellent) à 3 (très bon). L'échelle complète de cotation interne est présentée à la page 43.

		2009	2008
1	(AAA)	21,0 %	32,3 %
1,7 – 2,5	(AA)	50,0 %	49,9 %
2,7 – 3,3	(A)	20,0 %	13,7 %
3,7 – 4,3	(BBB)	2,0 %	1,2 %
4,7 – 5,3	(BB)	2,0 %	0,3 %
5,7 – 6,3	(B)	1,0 %	0,0 %
6,7 – 7,3	(CCC)	0,0 %	0,0 %
8	(CC)	4,0 %	2,4 %
9	(C)	0,0 %	0,2 %

Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que la Banque possède sur les institutions de crédit pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	3 116	3 332
4 : Bon	13	–
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	118	12
Au 31 décembre	3 247	3 344

Au 31 décembre 2009, il n'existait aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2008 : néant).

Titres de créance

Le Service de gestion des risques détermine l'acceptabilité des risques de crédit en fonction des cotes de risque internes appliquées et des paramètres énoncés dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés et dans d'autres stratégies et directives. Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, le Service de gestion des risques et la Trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation des Vice-Présidents chargés de la gestion des risques et des finances. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

Lorsque la Banque considère que le titre a définitivement réduit sa valeur, sa dépréciation est portée au compte de résultat. La question de la dépréciation est développée dans la section "Principes comptables", à la page 34.

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	213	1 209
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	9	4
Au 31 décembre	222	1 213

Titres de créance disponibles à la vente

Au 31 décembre 2009, aucun titre de créance disponible à la vente n'était exigible ou déprécié.

Cotation du risque	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	1 000	1 263
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	12	–
Au 31 décembre	1 012	1 263

Actifs financiers dérivés

Le tableau ci-après analyse les actifs dérivés de la Banque pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	2 532	2 849
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	6	–
Au 31 décembre	2 538	2 849

Prêts de la Trésorerie

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Trésorerie pour chacune des cotes de risque internes de la Banque.

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	5 010	–	5 010	–	5 010
4 : Bon	118	–	118	–	118
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	76	–	76	–	76
7 - 8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	279	279	(162)	117
9 : Douteux	–	1	1	(1)	–
Au 31 décembre 2009	5 204	280	5 484	(163)	5 321

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1 - 3 : Excellent à très bon	5 456	–	5 456	–	5 456
4 : Bon	117	–	117	–	117
5 - 6 : Satisfaisant à acceptable	4	–	4	–	4
7 - 8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	217	217	(117)	100
9 : Douteux	–	17	17	(17)	–
Au 31 décembre 2008	5 577	234	5 811	(134)	5 677

Ces actifs, classés à l'origine comme disponibles à la vente, ont été reclassés dans la catégorie "prêts et créances" à compter du 1^{er} juillet 2008.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change tant dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple de la volatilité des options, de la marge de crédit des swaps et du risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

	Actifs 2009 En millions d'euros	Passifs 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros	Actifs 2008 En millions d'euros	Passifs 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros
Instruments dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	119	(29)	90	41	(273)	(232)
Opérations en devises au comptant et à terme	157	(24)	133	142	(10)	132
	276	(53)	223	183	(283)	(100)
Taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	78	(76)	2	110	(101)	9
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Caps/floors	-	-	-	-	-	-
	78	(76)	2	110	(101)	9
Crédits de gré à gré						
Swaps sur défaillance de crédit	9	(24)	(15)	35	(24)	11
Opérations bancaires						
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	218	(86)	132	296	-	296
Total instruments dérivés de transaction	581	(239)	342	624	(408)	216
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	560	(168)	392	809	(224)	585
Swaps sur devises	1 397	(381)	1 016	1 416	(835)	581
	1 957	(549)	1 408	2 225	(1 059)	1 166
Dérivés désignés comme couvertures de flux						
Contrats de change à terme	-	(15)	(15)	-	(52)	(52)
Total dérivés détenus pour couverture	1 957	(564)	1 393	2 225	(1 111)	1 114
Total dérivés au 31 décembre	2 538	(803)	1 735	2 849	(1 519)	1 330

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives qui fixent la teneur et le degré maximaux d'exposition en fonction de la cote de crédit et de la condition de chacune. Pour ces contreparties – généralement des banques –, une part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou de celles liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de type Monte-Carlo et fait l'objet – pour toutes les contreparties – d'une mesure et d'un suivi quotidiens assurés par le Département de la gestion des risques.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent de la cote "A". En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la cotation du risque estimée de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une même contrepartie en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques pour les conventions de rachat et de revente et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2009, 83 % (2008 : 85 %) des risques bruts de contrepartie sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit, afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État cotées AAA.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties avec lesquelles la Banque possède un risque positif net global. Au 31 décembre 2009, ce risque s'élevait à 1,8 milliard d'euros (2008 : 1,8 milliard). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,6 milliard d'euros (2008 : 1,6 milliard), ramenant le risque de crédit net à 0,2 milliard d'euros (2008 : 0,2 milliard).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (convention de revente), mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas portés sur l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de rendre des titres équivalents.

	Garanties détenues 2009 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2009 En millions d'euros	Garanties détenues 2008 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2008 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Obligations cotées AAA	679	–	674	–
Monétaires	929	929	909	909
Opérations de rachat et de revente	1 976	–	1 538	–
Au 31 décembre	3 584	929	3 121	909

Le terme "créances garanties" qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2009, la Banque détenait 1,2 milliard d'euros (2008 : 1,2 milliard) de créances garanties.

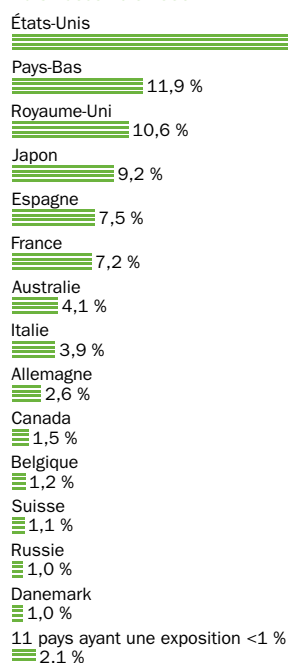
Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : concentration

Concentration par pays et par région

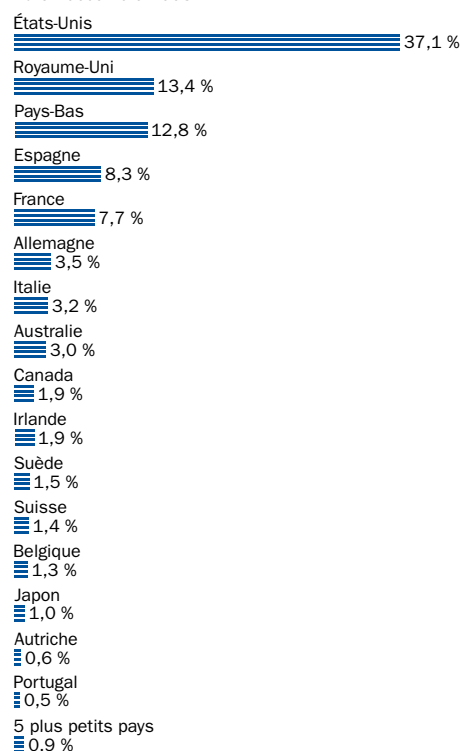
À la fin de 2009, le risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie était réparti entre 25 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (35 %), les Pays-Bas (12 %), le Royaume-Uni (11 %), le Japon (9 %) et l'Espagne (8 %). Au 31 décembre 2008, les cinq principaux pays étaient les États-Unis (37 %), le Royaume-Uni (13 %), les Pays-Bas (13 %), l'Espagne (8 %) et la France (8 %).

Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

Au 31 décembre 2009



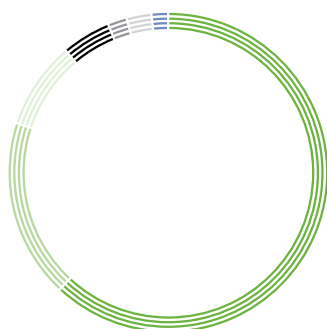
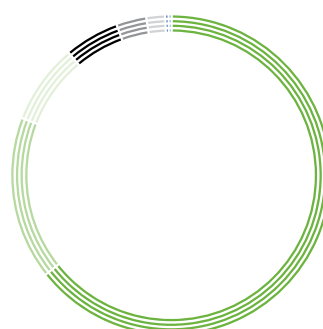
Au 31 décembre 2008



Concentration par type de contrepartie

Les banques représentaient la plus grande partie du risque maximal du portefeuille (62 % au 31 décembre 2009 contre 65 % en 2008). L'exposition aux contreparties dans les pays d'opérations a augmenté pour atteindre 2 % du risque maximal (2008 : 0 %). L'exposition aux opérations souveraines (9 % contre 8 % en 2008) tient principalement aux obligations du Trésor américain placées à la Banque dans le cadre d'accords de garantie conclus avec des contreparties d'opérations de gré à gré sur instruments dérivés.

Exposition par type de contrepartie

31 décembre 2009**31 décembre 2008**

	2009	2008
Banques	62,1 %	64,7 %
Titres adossés à des créances mobilières (ABS)	18,1 %	16,3 %
États	8,9 %	7,9 %
Compagnies d'assurance	4,9 %	5,6 %
Sociétés produits dérivés	2,0 %	3,1 %
Entreprises	2,4 %	2,1 %
Organisations multilatérales	0,0 %	0,2 %
Contreparties des pays d'opérations	1,6 %	0,1 %

B. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs de ce risque sont : i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur matières premières. Le risque de taux d'intérêt se subdivise quant à lui en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe.

De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, les écarts de taux entre le marché au comptant et le marché monétaire ont été élevés, mais ils se sont régulièrement contractés tout au long de l'exercice lorsque la liquidité est revenue sur les marchés. Les marchés d'actions notamment ont rebondi à partir de mars – stimulés par la faiblesse des taux d'intérêt et les mesures de détente quantitative. Les mouvements les plus significatifs en termes d'exposition directe ont été ceux affectant les actions cotées (opérations bancaires) et les opérations de change. En outre, des couvertures stratégiques de capital (taux d'intérêt) et de budget (devises) ont été mises en place. Il s'agit des positions ouvertes les plus significatives de la Banque dans ces types de risques. Tous les autres risques de taux d'intérêt étant maintenus au minimum (par rapport au capital de la Banque), seuls des mouvements mineurs ont été observés dans les profits et pertes liés au risque de marché.

Risque de marché dans le portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, dont aucun n'est pris en compte dans les VaR examinées à la section "Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie" (voir page 62).

Risque de change

Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente, un renforcement ou un affaiblissement des taux de change par rapport à l'euro.

¹² Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le bénéfice net et sur les réserves disponibles à la vente d'un affaiblissement des taux de change par rapport à l'euro a été évalué en fonction des éléments déclencheurs de dépréciation.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	7,7	175	13
Euro	–	763	–
Forint hongrois	2,1	140	3
Kuna croate	0,6	316	2
Rouble russe	7,3	358	26
Zloty polonais	5,5	141	8
Autres non euro	5,2	386	20
Au 31 décembre 2009	–	2 279	72

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	9,8	272	27
Euro	–	850	–
Forint hongrois	2,9	175	5
Kuna croate	0,8	274	2
Rouble russe	6,7	388	26
Zloty polonais	8,4	131	11
Autres non euro	6,2	220	14
Au 31 décembre 2008	–	2 310	85

Titres de participation disponibles à la vente

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (renforcement par rapport à l'euro) En millions d'euros	Impact sur résultat net (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹² En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹² En millions d'euros
Dollar des États-Unis	7,7	174	13	(3)	(10)
Euro	–	561	–	–	–
Forint hongrois	2,1	135	3	–	(3)
Kuna croate	0,6	153	1	–	(1)
Leu roumain	7,7	298	23	–	(23)
Rouble russe	7,3	432	32	(7)	(25)
Tenge kazakhe	4,2	230	10	–	(10)
Zloty polonais	5,5	143	8	–	(8)
Autres non euro	5,2	329	17	(1)	(16)
Au 31 décembre 2009	–	2 455	107	(11)	(96)

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (renforcement par rapport à l'euro) En millions d'euros	Impact sur résultat net (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹² En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (affaiblissement par rapport à l'euro) ¹² En millions d'euros
Dollar des États-Unis	9,8	153	15	(58)	43
Euro	–	436	–	–	–
Forint hongrois	2,9	55	2	–	(2)
Kuna croate	0,8	134	1	–	(1)
Leu roumain	7,3	223	16	(3)	(13)
Rouble russe	6,7	535	36	(351)	315
Zloty polonais	8,4	137	12	(5)	(7)
Autres non euro	6,2	381	24	(45)	21
Au 31 décembre 2008	–	2 054	106	(462)	356

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net et sur les réserves disponibles à la vente évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente, une augmentation ou une diminution des cours de référence.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	47,0	316	148
Hongrie	Indice CHTX	36,6	148	54
Kazakhstan	Indice KASE	125,7	62	78
Pologne	Indice WIG	36,7	182	67
République slovaque	Indice SAX	14,1	–	–
Russie	Indice RTS	74,8	509	381
Serbie	Indice BELEX15	63,2	122	77
Ukraine	Indice PFTS	75,4	60	45
Régional et autre	Moyenne pondérée	62,4	880	549
Au 31 décembre 2009		–	2 279	1 399

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	50,1	274	137
Hongrie	Indice CHTX	36,5	183	67
Kazakhstan	Indice KASE	119,7	24	29
Pologne	Indice WIG	32,9	200	66
Russie	Indice RTS	50,8	517	263
Serbie	Indice BELEX15	57,3	97	56
Ukraine	Indice PFTS	57,0	105	60
Régional et autre	Moyenne pondérée	51,4	910	468
Au 31 décembre 2008		–	2 310	1 146

¹³ Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le bénéfice net et sur les réserves disponibles à la vente d'une diminution des cours de référence a été évalué en fonction des éléments déclencheurs de dépréciation.

Titres de participation disponibles à la vente

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (augmentation des cours de référence) En millions d'euros	Impact sur résultat net (diminution des cours de référence) ¹³ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (diminution des cours de référence) ¹³ En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	47,0	153	72	(30)	(42)
Hongrie	Indice CHTX	36,6	125	46	–	(46)
Kazakhstan	Indice KASE	125,7	233	293	(144)	(149)
Pologne	Indice WIG	36,7	132	49	(11)	(38)
République slovaque	Indice SAX	14,1	117	16	–	(16)
Roumanie	Indice BET	47,3	336	159	–	(159)
Russie	Indice RTS	74,8	551	413	(239)	(174)
Serbie	Indice BELEX15	63,2	13	8	(8)	–
Ukraine	Indice PFTS	75,4	39	29	(28)	(1)
Régional et autre	Moyenne pondérée	62,4	756	472	(295)	(177)
Au 31 décembre 2009		–	2 455	1 557	(755)	(802)

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (augmentation des cours de référence) En millions d'euros	Impact sur résultat net (diminution des cours de référence) ¹³ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (diminution des cours de référence) ¹³ En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	50,1	134	67	(44)	(23)
Hongrie	Indice CHTX	36,5	55	20	(5)	(15)
Kazakhstan	Indice KASE	119,7	148	177	(127)	(21)
Pologne	Indice WIG	32,9	138	45	(33)	(12)
République slovaque	Indice SAX	27,5	103	28	–	(28)
Roumanie	Indice BET	53,3	275	147	(70)	(77)
Russie	Indice RTS	50,8	654	332	(637)	305
Serbie	Indice BELEX15	57,3	13	7	(7)	–
Ukraine	Indice PFTS	57,0	12	7	(23)	16
Régional et autre	Moyenne pondérée	51,4	522	269	(239)	(29)
Au 31 décembre 2008		–	2 054	1 099	(1 185)	116

Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque) qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo et sur diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés, qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

On suit également d'autres mesures de l'eVaR, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, on effectue des calculs particuliers de l'eVaR afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les présents états financiers sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse.

Bien que l'eVaR offre une mesure plus solide du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle demeure également limitée par son cadre historique dans la mesure où les événements passés du marché ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. C'est pourquoi un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Il est également réalisé, quotidiennement, divers essais de contrainte qui comportent principalement les opérations ci-après :

- essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- essais de contrainte effectués, pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios traditionnels.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la crise financière actuelle, sera renforcée et améliorée lorsque les enseignements de la crise actuelle auront été tirés.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par le Service de gestion des risques de trésorerie afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont faibles en comparaison du capital de la Banque, et leur utilisation a été relativement faible (généralement moins de 50 %). Les mouvements de profits et pertes correspondants ont également été très limités en 2009, validant les faibles niveaux d'exposition au risque de marché indiqués plus haut.

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – VaR, risque lié à la marge (hors crédit) et risques de volatilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

Au 31 décembre 2009, la valeur à risque globale (VaR) du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse, était de 2,0 millions d'euros (2008 : 7,6 millions). En raison d'effets de corrélation dans le portefeuille, la VaR globale est inférieure à la somme de chacune des différentes valeurs qui la composent.

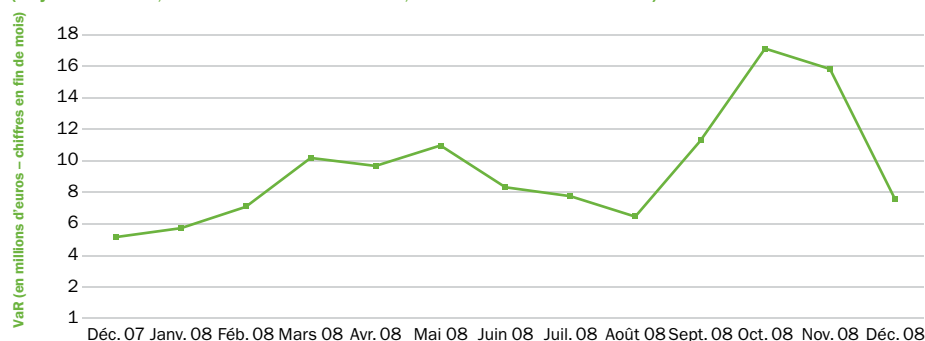
Total de la VaR – limite générale 18 millions d'euros, 2009

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)



Total de la VaR – limite générale 18 millions d'euros, 2008

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)



¹⁴ La majorité des placements effectués sous gestion externe ont été clos pour l'essentiel au 30 juin 2009.

La VaR de fin de mois a atteint son niveau maximal de 11,6 millions d'euros à la fin du mois de mars, dans les limites de la VaR approuvée par le Conseil d'administration (18 millions pour tous les fonds de la Trésorerie). La VaR moyenne au cours de l'exercice s'est établie à 5,9 millions d'euros (2008 : 9,8 million), tandis que les valeurs minimales et maximales ont été de 1,8 million d'euros et de 11,6 millions d'euros, respectivement (2008 : 5,8 millions et 17,1 millions). À compter du deuxième trimestre, le programme d'opérations sur titres adossés à des créances hypothécaires libellées en dollar EU sous gestion externe a été sensiblement réduit, entraînant une baisse importante de la VaR globale et son maintien à des niveaux peu élevés au second semestre de l'exercice.

Le risque de marché auquel la Trésorerie est exposée tient à des positions gérées soit en interne, soit par des gestionnaires externes, dans le cadre du programme d'opérations sur des titres adossés à des créances hypothécaires libellées en dollars¹⁴.

Dans le cadre de l'exposition globale au risque de marché, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 2 millions d'euros fin 2009 (2008 : 1,6 million). Au cours de l'année, la fourchette s'est située entre 1,3 million et 7,2 millions d'euros (2008 : entre 1,6 million et 6,4 millions). La taille du portefeuille en gestion interne auquel correspondent ces chiffres était de 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 12,7 milliards).

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,2 million d'euros en fin d'exercice (2008 : 0,6 million). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2009 et n'a jamais dépassé 1,3 million d'euro (2008 : 1 million). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de 2009, et tout particulièrement en fin d'exercice. En fin d'exercice, la VaR sur les options s'élevait à 0,6 million, avec un niveau maximal de 3,6 millions d'euros en juin.

Outre les éléments ci-dessus, la VaR, calculée de façon autonome, des couvertures stratégiques de capital et de budget, dépendantes des taux d'intérêt de la zone euro et des fluctuations de la parité euro/livre sterling était de 7 millions d'euros en fin d'exercice. Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié de l'associer à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de la Trésorerie. Ces couvertures sont restées le principal risque de taux d'intérêt que court la Banque, et elle est exposée de manière négative aux variations à la hausse des taux d'intérêt de la zone euro.

Risque sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de la Trésorerie pour laquelle le risque de marché est évalué de façon autonome dans un cadre VaR/eVaR et ajouté au risque de trésorerie global. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en *back-to-back* et ne présentent donc pas de risque direct.

Risque sur matières premières

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de trésorerie n'était exposé à aucun risque sur matières premières, car toutes ces opérations avaient été négociées en *back-to-back*.

C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Gestion du risque de liquidité

La politique de la Banque en matière de liquidités est énoncée dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*. Ce document est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. La politique de liquidités fixe le cadre qui permet à la Banque d'honorer à moyen terme tous les engagements qu'elle a pris en la matière, des précisions étant données dans les directives de gestion des liquidités incluses dans les directives relatives à la Trésorerie. Dans le cadre de cet examen annuel, il est procédé à une projection des liquidités de la Banque sur la base des flux de trésorerie attendus des activités d'exploitation et de placement, d'une part, et du programme d'emprunt proposé pour l'exercice suivant, d'autre part. La position des liquidités de la Banque est également suivie chaque mois par le Vice-Président chargé de la gestion des risques.

La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir et le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être couverts à 75 %. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets qui ont fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Aux fins des politiques de liquidité de la Banque, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de Trésorerie sont réputés représenter la liquidité de la Banque. Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chacune des ses deux politiques de liquidité fondamentales, tant au 31 décembre 2009 que de manière constante tout au long de l'exercice.

La norme "IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir" impose de présenter une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés résultant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus précoce à laquelle ils peuvent être exigibles. À cette fin, la Banque paramètre ses dettes exigibles en tenant compte des options conférant à ses contreparties de dérivés un droit de résiliation des instruments de couverture associés avant leur échéance légale. Cela traduit la manière dont la Banque gère concrètement sa dette malgré le fait que son exigibilité dépende du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant son échéance légale.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats de garantie de taux. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps sur devises. Alors que seuls les volets "règlement" de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des opérations à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement en espèces quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés au bilan sont négligeables.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2009						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(2 109)	(23)	–	–	–	(2 132)
Dettes représentées par un titre	(589)	(1 835)	(3 321)	(4 491)	(12 273)	(22 509)
Autres éléments de passif financier	–	–	(59)	–	(65)	(124)
Au 31 décembre 2009	(2 698)	(1 858)	(3 380)	(4 491)	(12 338)	(24 765)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	–	(2)	(29)	(28)	(28)	(87)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(4)	(35)	(113)	(879)	(148)	(1 179)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	2	36	113	860	129	1 140
Dérivés sur devises – sortie	(558)	(29)	(459)	(55)	–	(1 101)
Dérivés sur devises – entrée	542	27	443	50	–	1 062
Instruments de crédit dérivés	–	(1)	(2)	(5)	(4)	(12)
Au 31 décembre 2009	(18)	(4)	(47)	(57)	(51)	(177)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(22)	(17)	(14)	(71)	(105)	(229)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(92)	(419)	(959)	(1 193)	(1 837)	(4 500)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	103	430	1 012	1 247	1 634	4 426
Au 31 décembre 2009	(11)	(6)	39	(17)	(308)	(303)
Total passif financier au 31 décembre 2009	(2 727)	(1 868)	(3 388)	(4 565)	(12 697)	(25 245)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 257)	–	–	–	–	(2 257)
Institutions non financières	(5 459)	–	–	–	–	(5 459)
Au 31 décembre 2009	(7 716)	–	–	–	–	(7 716)
Passif financier au 31 décembre 2008						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(1 608)	(554)	–	–	–	(2 162)
Dettes représentées par un titre	(663)	(2 135)	(3 613)	(5 664)	(8 630)	(20 705)
Autres éléments de passif financier	(983)	(32)	(50)	–	(64)	(1 129)
Au 31 décembre 2008	(3 254)	(2 721)	(3 663)	(5 664)	(8 694)	(23 996)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(1)	(2)	(13)	(26)	(49)	(91)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(106)	(142)	(355)	(1 212)	(911)	(2 726)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	9	16	342	1 022	1 038	2 427
Dérivés sur devises – sortie	(84)	(83)	(193)	(167)	–	(527)
Dérivés sur devises – entrée	80	77	167	140	–	464
Instruments de crédit dérivés	–	–	–	(3)	–	(3)
Au 31 décembre 2008	(102)	(134)	(52)	(246)	78	(456)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(6)	(3)	(9)	(56)	(52)	(126)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(34)	(363)	(1 740)	(1 796)	(1 037)	(4 970)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	49	372	1 590	1 537	1 098	4 646
Au 31 décembre 2008	9	6	(159)	(315)	9	(450)
Total passif financier au 31 décembre 2008	(3 347)	(2 849)	(3 874)	(6 225)	(8 607)	(24 902)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(1 784)	–	–	–	–	(1 784)
Institutions non financières	(4 685)	–	–	–	–	(4 685)
Au 31 décembre 2008	(6 469)	–	–	–	–	(6 469)

En pratique, la Banque gère son risque de liquidité en utilisant des prévisions de mouvements de trésorerie fondées sur le remboursement le plus avancé possible des passifs, mais également sur l'utilisation normale de ses engagements de financement donnés. Le tableau ci-dessous présente un paramétrage des échéances de la valeur comptable des actifs et passifs portés au bilan. Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont paramétrés à la tranche d'échéance la plus précoce comme le sont d'autres actifs du portefeuille de Trésorerie qui sont qualifiés en tant que garanties des emprunts effectués auprès de la Banque centrale européenne ou de la Réserve fédérale des États-Unis. Cela montre que, avant de prendre en compte les engagements de financement, la position cumulée des liquidités de la Banque est positive dans chaque tranche d'échéance. Dans la mesure où l'utilisation des engagements de financement peut créer des écarts de financement, tout écart de financement est géré en accroissant la dette, soit par le biais du programme d'émission d'effets de commerce ou de billets à moyen terme de la Banque, soit en vendant des actifs liquides.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Échéance indéfinie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 31 décembre 2009							
Actifs financiers							
Créances sur les établissements de crédit	3 138	94	15	–	–	–	3 247
Créances garanties	–	–	–	476	695	–	1 171
Titres d'emprunt	1 332	524	617	–	–	–	2 473
Instruments financiers dérivés	44	131	239	266	1 858	–	2 538
Autres actifs financiers	147	–	199	61	–	76	483
Prêts de la Trésorerie	3 329	49	81	950	912	–	5 321
Prêts des Opérations bancaires	561	407	1 491	3 803	6 144	–	12 406
Participations	–	–	–	–	–	4 791	4 791
Actifs incorporels	–	–	–	–	–	53	53
Capital libéré à recevoir	–	–	–	–	–	17	17
Total des actifs financiers	8 551	1 205	2 642	5 556	9 609	4 937	32 500
Passifs financiers							
Dettes envers les établissements de crédit	(2 106)	(23)	–	–	–	–	(2 129)
Dettes représentées par un titre	(585)	(1 718)	(2 846)	(3 586)	(8 980)	–	(17 715)
Instruments financiers dérivés	(117)	(14)	(108)	(133)	(431)	–	(803)
Autres passifs financiers	(76)	–	(225)	(76)	–	–	(377)
Total des passifs financiers	(2 884)	(1 755)	(3 179)	(3 795)	(9 411)	–	(21 024)
Position des liquidités nette au 31 décembre 2009	5 667	(550)	(537)	1 761	198	4 937	11 476
Liquidités nettes cumulées au 31 décembre 2009	5 667	5 117	4 580	6 341	6 539	11 476	
Autres instruments financiers							
Engagements non utilisés							
Institutions financières	(2 257)	–	–	–	–	–	(2 257)
Institutions non financières	(5 459)	–	–	–	–	–	(5 459)
Au 31 décembre 2009	(7 716)	–	–	–	–	–	(7 716)

Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros. La Banque ne possède pas d'autre catégorie de capital.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque prévoit un ratio de financement de 1 : 1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations au montant total de son capital social net des obligations, des réserves et des excédents. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net des obligations, des excédents et de la réserve générale.

¹⁵ Aux fins de la gestion du capital, les actifs d'exploitation sont liés aux décaissements réels.

En 2009, la Banque a redéfini l'interprétation du terme ratio de financement. La signification du terme auparavant fondée sur les "actifs d'exploitation plus 70 % des engagements" s'appuie désormais sur le "montant décaissé" ou les "actifs d'exploitation". Le montant des actifs d'exploitation a été de 17,9 milliards d'euros, contre 15,1 milliards d'euros en 2008 sur une base équivalente¹⁵. Les fonds propres du ratio (hors réserve stratégique) étaient de 24,6 milliards d'euros en 2009 et de 24 milliards en 2008. Ainsi, sur la base de l'interprétation actuelle du ratio de financement, ce ratio était de 73 % au 31 décembre 2009 (2008 : 63 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2008 : néant).

En application de l'Article 5.3 de l'Accord, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. En 2006, la Banque a examiné son capital social jusqu'à la fin 2010 dans le cadre du troisième Examen des ressources en capital (ERC 3). À cet effet, elle a notamment analysé son impact sur la transition et ses activités opérationnelles, évalué les perspectives économiques et les défis de la transition dans la région, élaboré la stratégie de développement du portefeuille et fixé les objectifs à moyen terme, puis analysé en détail les résultats financiers escomptés et l'adéquation de son capital à l'avenir.

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est traditionnellement examinée et complétée par une analyse des risques. L'analyse de l'ERC 3 a montré que sur la base des projections opérationnelles et financières, la Banque devrait disposer de fonds propres suffisants pour mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle sur la période 2006-2010 en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées. Elle a également montré que la Banque s'appuie sur de solides fonds propres et a souligné la nécessité de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

Des travaux préparatoires ont été engagés concernant le quatrième Examen des ressources en capital (ERC4) qui couvrira la période 2011-2015. L'ERC4 sera examiné lors de l'Assemblée annuelle de la Banque en mai 2010.

Dans le cadre de ces travaux, la Banque a réexaminé ses modèles de risques et ses méthodologies. En décembre 2009 la Banque a introduit, en tant que politique prudentielle fondamentale, une politique relative au capital économique, étayée par une analyse spécifique du capital fondée sur les risques. La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa notation de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant un capital faisant office de coussin de sécurité prudentiel.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions.

En fin d'exercice, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 66 %, à comparer avec le seuil prudentiel de 90 % défini pour ce ratio. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la Banque en matière de capital réglementaire.

La Banque met en œuvre un programme relatif aux systèmes de gestion des risques, qui remplace ses différents modèles de risque autonomes. Ce programme lui permettra de modéliser les risques afférents aux expositions de la Trésorerie et des Opérations bancaires dans le cadre d'une méthodologie intégrée, reposant sur des scénarios. Il a été appliqué étape par étape et la phase finale devrait être mise en œuvre fin 2010. Complétant la politique relative au capital économique, ce programme renforcera la capacité de la Banque à analyser les risques qu'elle encoure.

D. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Classification et juste valeur des actifs et des passifs

Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs financiers de la Banque conformément aux catégories de la norme IAS 39.

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Détenus jusqu'à maturité En millions d'euros	Passifs financiers à coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Au 31 décembre 2009									
Actifs financiers									
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	3 247	-	-	-	3 247	3 247
Créances garanties	-	-	-	1 171	-	-	-	1 171	1 244
Titres d'emprunt	174	48	-	-	1 012	1 239	-	2 473	2 473
Instruments financiers dérivés	363	218	1 957	-	-	-	-	2 538	2 538
Autres actifs financiers	-	4	-	479	-	-	-	483	483
Participations bancaires	-	2 279	-	-	2 455	-	-	4 734	4 734
Participations de trésorerie	-	-	-	-	57	-	-	57	57
Prêts des Opérations bancaires	-	-	-	12 406	-	-	-	12 406	9 079
Prêts de la Trésorerie	-	-	-	5 321	-	-	-	5 321	5 133
Capital libéré à recevoir	-	-	-	17	-	-	-	17	17
Total des actifs financiers	537	2 549	1 957	22 641	3 524	1 239	-	32 447	29 005
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	(2 129)	(2 129)	(2 129)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	(17 715)	(17 715)	(17 503)
Instruments financiers dérivés	(153)	(86)	(564)	-	-	-	-	(803)	(803)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	(377)	(377)	(377)
Total des passifs financiers	(153)	(86)	(564)	-	-	-	(20 221)	(21 024)	(20 812)

Au 31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Détenus jusqu'à maturité En millions d'euros	Passifs financiers à coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers									
Créances sur les établissements de crédit	–	–	–	3 344	–	–	–	3 344	3 344
Créances garanties	–	–	–	1 163	–	–	–	1 163	1 299
Titres d'emprunt	206	1 007	–	–	1 263	1 157	–	3 633	3 633
Instruments financiers dérivés	328	296	2 225	–	–	–	–	2 849	2 849
Autres actifs financiers	–	805	–	334	–	–	–	1 139	1 139
Participations bancaires	–	2 310	–	–	2 054	–	–	4 364	4 364
Participations de trésorerie	–	–	–	–	42	–	–	42	42
Prêts des Opérations bancaires	–	–	–	10 703	–	–	–	10 703	10 246
Prêts de la Trésorerie	–	–	–	5 677	–	–	–	5 677	4 916
Capital libéré à recevoir	–	–	–	44	–	–	–	44	44
Total des actifs financiers	534	4 418	2 225	21 265	3 359	1 157	–	32 958	31 876
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–	(2 141)	(2 141)	(2 141)
Dettes représentées par un titre	–	–	–	–	–	–	(16 295)	(16 295)	(16 038)
Instruments financiers dérivés	(408)	–	(1 111)	–	–	–	–	(1 519)	(1 519)
Autres passifs financiers	–	(1 016)	–	–	–	–	(326)	(1 342)	(1 342)
Total des passifs financiers	(408)	(1 016)	(1 111)	–	–	–	(18 762)	(21 297)	(21 040)

L'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance reclassés dans la catégorie "Prêts de la Trésorerie", des créances garanties, des prêts des Opérations bancaires et des dettes représentées par un titre.

La base de la juste valeur des prêts de la Trésorerie accordés à des entreprises cotées dans un marché actif est le cours du marché à la date du bilan.

La base de la juste valeur des prêts de la Trésorerie et des créances garanties accordés à des entreprises qui sont non cotées ou cotées dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisant des informations comparables, ainsi que la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prêts des Opérations bancaires sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour calculer la juste valeur des prêts détenus pour investissement, des taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des taux auxquels des portefeuilles similaires seraient inscrits en juste valeur dans les conditions de marché actuelles.

"Dettes représentées par un titre" s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des effets de commerce. En raison de la brève teneur des effets de commerce, le coût amorti est proche de la juste valeur.

Hiérarchie applicable à la juste valeur

La norme IFRS 7 précise la classification des justes valeurs en se fondant sur une hiérarchie des méthodes de valorisation à trois niveaux. Le fait que les entrées en juste valeur sont fondées ou non sur des données de marché observables détermine la catégorisation à l'intérieur de ces trois niveaux. Ces données sont classées en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse (par exemple au RTS Stock Exchange ou à la bourse de Zagreb) ;
- Niveau 2 – données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres d'emprunt et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés ;
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres d'emprunt ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marché ne sont pas observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2009, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 31 décembre 2009				
Titres de créance :				
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	222	–	222
Disponibles à la vente	–	857	155	1 012
Instruments financiers dérivés	–	2 304	234	2 538
Participations :				
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat – Opérations bancaires	362	–	1 917	2 279
Disponibles à la vente – Opérations bancaires	1 079	–	1 376	2 455
Disponibles à la vente – Trésorerie	–	57	–	57
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur	1 441	3 440	3 682	8 563
Instruments financiers dérivés	–	(707)	(96)	(803)
Total des passifs financiers désignés à la juste valeur	–	(707)	(96)	(803)

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

¹⁶ Les pertes nettes sur instruments financiers dérivés incluent une perte de 26 millions d'euros liée à l'ajustement de l'évaluation du risque de contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Actifs et passifs financiers de niveau 3 au 31 décembre 2009	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2008	138	310	3 475	3 923	(16)	(16)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus dans :						
Pertes nettes ¹⁶	-	(11)	(628)	(639)	(81)	(81)
Autre résultat étendu	19	-	(47)	(28)	-	-
Achats/émissions	-	-	751	751	-	-
Ventes/règlements	(2)	(65)	(120)	(187)	1	1
Transferts – niveau 3	-	-	(138)	(138)	-	-
Solde au 31 décembre 2009	155	234	3 293	3 682	(96)	(96)
Total des gains/(pertes) de la période inclus dans les pertes nettes pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2009	19	(13)	(652)	(646)	(80)	(80)

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2009, les principaux modèles/techniques de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les augmentations ou diminutions raisonnablement possibles de la juste valeur en se fondant sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur la perte nette en 2009		Impact sur les fonds propres en 2009	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Cotations de courtiers et données de marché observables	155	-	(2)	-	-
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	16	-	(5)	-	-
Dérivés bancaires	Multiples de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	218	21	(15)	-	-
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Multiples de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	1 917	200	(142)	-	-
Participations non cotées disponibles à la vente	Multiples de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	1 376	-	(15)	121	(66)
Au 31 décembre		3 682	221	(179)	121	(66)
Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur la perte nette en 2009		Impact sur les fonds propres en 2009	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Dérivés bancaires	Multiples de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	(86)	8	(6)	-	-
Au 31 décembre		(86)	8	(6)	-	-

Note : VAN – valeur de l'actif net ; EBITDA – résultat avant intérêts, impôts et amortissements.

Titres de participations et instrument dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comprend des participations dans des entreprises associées, des dérivés actions et des fonds d'actions à haut risque (désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat), ainsi que des titres de participation classés disponibles à la vente. Les principaux modèles/techniques de valorisation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la valeur de l'actif net (VAN), les multiples du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds d'actions. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds d'actions. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples d'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées pour les plus importants, en utilisant, pour chaque investissement, les hypothèses alternatives raisonnablement possibles (augmentation/diminution du taux d'actualisation, par exemple).

Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces valorisations sont rapprochées, chaque mois, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix d'une majorité de titres de créance disponibles à la vente sont calculés en utilisant les données fournies par les écrans des agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg ou au moyen des cotations des courtiers. Pour le petit nombre de titres de créances pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les valorisations alternatives raisonnables, ont été déterminées à partir des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'ajustements raisonnables appliqués à des actifs de prix similaires.

Notes annexes aux états financiers

1. CRÉATION DE LA BANQUE

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990. Au 31 décembre 2009, 61 pays ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement en étaient actionnaires.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

2. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui conformément à l'Accord visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement à investir l'excédent de liquidités à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les autres activités de la Banque sont des fonctions de soutien aux opérations bancaires et de trésorerie. Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que segments opérationnels.

Les informations relatives aux segments opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le décideur principal chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation de résultats des segments opérationnels.

¹⁷ Les charges d'intérêts de la Banque sont déterminées par les taux auxquels la Trésorerie peut emprunter des fonds sur le marché extérieur. Elles sont imputées sur les Opérations bancaires soit au taux de rendement de référence des titres de participation soit au taux de base approprié.

¹⁸ Le mode de calcul des montants présentés au Président concernant le total de l'actif et le total du passif est conforme à celui utilisé pour les états financiers. Les actifs et passifs sont affectés en fonction des opérations de chaque segment. Les actifs et passifs non sectoriels sont affectés en fonction des opérations du secteur. Les actifs et les passifs qui ne sont pas spécifiques au secteur sont affectés sur la base des dépenses de personnel.

Résultats des segments opérationnels

Le Président évalue les résultats des segments opérationnels fondés sur les pertes nettes de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers.

L'information sectorielle relative aux segments opérationnels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2009 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros	Opérations bancaires 2008 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros
Intérêts perçus	648	240	888	668	629	1 297
Autres (coûts)/bénéfices	(734)	87	(647)	(1 083)	(72)	(1 155)
Variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées	-	-	-	3	-	3
Total des (coûts)/produits sectoriels	(86)	327	241	(412)	557	145
Moins intérêts et charges assimilées ¹⁷	(365)	(173)	(538)	(593)	(563)	(1 156)
Affectation du rendement du capital	209	23	232	471	52	523
Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	121	2	123	-	361	361
Moins frais administratifs	(206)	(14)	(220)	(208)	(19)	(227)
Moins dotation aux amortissements	(16)	(1)	(17)	(15)	(1)	(16)
Résultats sectoriels avant provisions	(343)	164	(179)	(757)	387	(370)
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	(535)	(32)	(567)	(105)	(127)	(232)
(Perte nette)/résultat net pour l'exercice	(878)	132	(746)	(862)	260	(602)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(165)			(115)
Perte nette après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			(911)			(717)
Actif sectoriel ¹⁸	17 660	14 862	32 522	15 654	17 349	33 003
Capital libéré à recevoir			17			44
Total de l'actif			32 539			33 047
Passif sectoriel						
Total du passif	210	20 814	21 024	113	21 184	21 297

¹⁹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

²⁰ Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne les activités de la Banque sont réparties entre cinq régions.

	Produit sectoriel 2009 En millions d'euros	Produit sectoriel 2008 En millions d'euros
Cotation du risque		
Pays aux stades avancés de la transition ¹⁹	(60)	(271)
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²⁰	37	217
Russie	(67)	(358)
Turquie	4	-
OCDE (opérations de trésorerie)	327	557
Total	241	145

Aucun produit n'a résulté d'opérations menées avec un unique client extérieur ayant représenté 10 % ou plus du revenu de la Banque.

3. PRODUIT NET DES INTÉRÊTS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Cotation du risque		
Intérêts et revenus assimilés :		
Prêts des Opérations bancaires	648	668
Prêts de la Trésorerie	104	294
Titres de créance	53	74
Placements garantis	21	76
Engagements de revente	13	35
Disponibilités et fonds à court terme	33	128
Autres	16	25
Intérêts et revenus assimilés	888	1 300
Charges d'intérêts et assimilées :		
Dettes représentées par un titre	(287)	(556)
Autres	(19)	(77)
Charges d'intérêts et assimilées	(306)	(633)
Produit net des intérêts	582	667

Le produit des intérêts obtenus sur les actifs financiers dépréciés était de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 0,2 million).

4. COMMISSIONS NETTES PERÇUES

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	4	3
Commissions d'administration	4	1
Commissions de résiliation	2	–
Commissions de syndication	2	2
Commissions de coordination	2	–
Autres	2	2
Frais de gestion des fonds de donateurs	(2)	(2)
Commissions nettes perçues	14	6

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2009, soit 120 millions d'euros (2008 : 54 millions), ainsi qu'un montant de 9 millions d'euros (2008 : 7 millions), ont été différés sur l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2009, 29 millions d'euros (2008 : 22 millions) de commissions différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

**5. PERTES NETTES DE PARTICIPATIONS DÉSIGNÉES
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT**

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Pertes latentes nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	(465)	(1 399)
Plus-values réalisées nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	18	199
(Pertes)/plus-values latentes nettes de dérivés sur actions	(165)	307
Plus-values nettes réalisées sur dérivés sur actions	65	1
Pertes nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(547)	(892)

6. PERTES NETTES DE PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Plus-values nettes réalisées nettes de participations disponibles à la vente	15	220
Reprise de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées suite à la cession de titres de participation ou à des remboursements au comptant	75	9
Pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente	(331)	(494)
Pertes nettes de participations disponibles à la vente	(241)	(265)

7. PERTES NETTES DES INVESTISSEMENTS DE LA TRÉSORERIE

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Pertes nettes d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(1)	1
Pertes réalisées de prêts de la Trésorerie	(8)	-
Pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	-	(3)
Pertes nettes des investissements de la Trésorerie	(9)	(2)

8. PLUS-VALUES/(PERTES) NETTES D'ACTIVITÉS DE COURTAGE À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	13	13
Portefeuille en gestion interne de titres détenus à des fins de transaction	46	16
Portefeuille en gestion interne de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	23	(72)
Portefeuille en gestion externe de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	13	(26)
Plus-values/(pertes) nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	95	(69)

Tous les titres de créance acquis dans le cadre d'une stratégie de base négative, où le risque de crédit sur le titre a été couvert par l'acquisition d'un swap sur défaillance de crédit, ont été désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela permet de réduire sensiblement l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui se produirait si le titre et le dérivé associé étaient valorisés sur des bases différentes.

9. VARIATION EN JUSTE VALEUR SUR LES COUVERTURES INEFFICACES ET NE RÉPONDANT PAS AUX CRITÈRES

Les activités et le traitement comptable relatifs aux couvertures sont présentés à la section des Principes comptables intitulée "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture" voir page 33.

Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à maturité.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé "écart de taux de référence sur devises"), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique. Pour l'exercice, cela a entraîné un gain de 18 millions d'euros (2008 : gain de 162 millions) constitué d'un gain de 276 millions d'euros (2008 : gain de 560 millions) sur les instruments de couverture dérivés et de pertes de 258 millions d'euros (2008 : pertes de 398 millions) sur les éléments couverts.

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif sur la base du portefeuille auquel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 29 millions d'euros (2008 : perte de 28 millions).

En juillet 2008, anticipant la baisse des taux d'intérêt dans la zone euro, le Comité exécutif de BERD a approuvé une stratégie de couverture qui vise à fixer les taux d'intérêt dont la Banque bénéficie sur l'investissement de son capital jusqu'à la fin de 2010. Des positions prises sur des contrats à terme cotés en ont permis la réalisation. À l'origine, 50 % environ des revenus du capital de la Banque étaient couverts. Ce pourcentage s'est accru de 25 % en décembre 2008. Cette activité toutefois ne répond pas aux critères de la comptabilité de couverture. En conséquence, l'impact des variations de taux d'intérêt est immédiatement répercuté dans les variations de prix des contrats à terme et porté au compte de résultat au fur et à mesure des changements qui affectent ces prix. Les variations compensatoires du rendement de l'investissement obtenu sur le capital de la Banque sont toutefois uniquement enregistrées au fil du temps selon la comptabilité d'exercice et seront donc portées au compte de résultat de la Banque au cours des exercices à venir. Au 31 décembre, la Banque avait enregistré, sur ces contrats à terme, un gain de 134 millions d'euros (2008 : gain de 227 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est un gain de 123 millions d'euros pour l'exercice (2008 : gain de 361 millions).

Couvertures de flux

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de taux lié à ses frais administratifs engagés en livres sterling. Au 31 décembre 2009, des couvertures de flux étaient en place pour couvrir 50 % des dépenses budgétaires en livres sterling de 2010 et 25 % de celles de 2011. En 2009 et 2008 aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

²¹ Pendant l'exercice, de nouvelles provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts (209 millions d'euros, contre 45 millions en 2008) ont été constituées et 38 millions d'euros (2008 : 3 millions) ont été libérés, avec sur le compte de résultat, une charge nette de 171 millions d'euros (2008 : 42 millions).

²² Hors dépréciation.

10. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE PRÊTS DES OPÉRATIONS BANCAIRES

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Charge pour l'exercice		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(357)	(63)
Investissements sous forme de prêts souverains	(7)	–
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ²¹	(171)	(42)
Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires	(535)	(105)

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Variations des provisions		
Au 1 ^{er} janvier	(227)	(124)
Charge pour l'exercice	(535)	(105)
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	3	–
Ajustements de change	11	1
Reprise pour prêts passés en pertes et profits	29	1
Au 31 décembre	(719)	(227)

Répartition

Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(491)	(148)
Investissements sous forme de prêts souverains	(12)	(5)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(216)	(74)
Au 31 décembre	(719)	(227)

11. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE PRÊTS DE LA TRÉSORERIE

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts de la Trésorerie	(32)	(127)
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie	(32)	(127)

12. FRAIS ADMINISTRATIFS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(157)	(157)
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales	(72)	(77)
Frais administratifs	(229)	(234)
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	9	7
Frais administratifs nets	(220)	(227)

Les frais administratifs se sont élevés au total à 192 millions de livres sterling (2008 : 185 millions)²².

Les effectifs moyens pris en compte dans les dépenses de personnel de l'exercice ont été les suivants : 1 120 agents du siège (2008 : 1 076), 330 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2008 : 301), 110 agents contractuels (dont les agents sous contrat spécial, les stagiaires et employés temporaires et les agents contractuels des services généraux recrutés localement) (2008 : 93) et 74 membres du personnel du Conseil d'administration (2008 : 76). Quelque 57 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2008 : 55). En outre le bureau des projets a recruté 16 personnes jusqu'en juin 2009 (2008 : 21) pour des projets en Russie au titre du Fonds pour les petites entreprises de Russie mais il n'a engagé personne au deuxième semestre 2009.

Au 31 décembre 2009 on comptait : 1 140 agents du siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2008 : 1 099), 352 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2008 : 308), 121 agents contractuels (2008 : 98) dont 26 agents sous contrat spécial (2008 : 18), 68 stagiaires/temporaires (2008 : 54) et 27 agents contractuels des services généraux recrutés localement (2008 : 26) ainsi que 72 membres du personnel du Conseil d'administration (2008 : 76). Quelque 62 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2008 : 51).

Les coûts directs de 9 millions d'euros (2008 : 7 millions) liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements en 2009 ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues soit 120 millions d'euros (2008 : 54 millions) ont été différés sur l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2009 En milliers d'euros	2008 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeurs de la Banque	(237)	(249)
Procédures de contrôle interne	(122)	(128)
Audit des plans de retraite	(21)	(22)
Audit de recouvrement fiscal	(7)	(8)
Services d'audit et de certification	(387)	(407)

13. CRÉANCES SUR INSTITUTIONS DE CRÉDIT

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	3 247	3 344
À long terme	—	—
Au 31 décembre	3 247	3 344

“À court terme” s’applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont “à long terme”.

14. TITRES DE CRÉANCE

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Portefeuille de titres de transaction à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Titres de créance détenus à des fins de transaction	174	206
Titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	351
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	48	656
Au 31 décembre	222	1 213
Disponibles à la vente		
Portefeuille de titres disponibles à la vente	1 012	1 263
Au 31 décembre	1 012	1 263
Détenus jusqu'à maturité		
Titres détenus jusqu'à maturité	1 239	1 157
Au 31 décembre	1 239	1 157
Titres de créance au 31 décembre	2 473	3 633
Répartition		
À court terme	1 917	2 441
À long terme	556	1 192
Titres de créance au 31 décembre	2 473	3 633

15. CRÉANCES GARANTIES

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	–	–
À long terme	1 171	1 163
Au 31 décembre	1 171	1 163

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	1 957	2 225
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	363	328
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	218	296
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4	805
Intérêts à recevoir	158	244
Autres	321	90
Au 31 décembre	3 021	3 988
Répartition		
À court terme	760	2 769
À long terme	2 261	1 219
Au 31 décembre	3 021	3 988

17. PRÊTS DE LA TRÉSORERIE

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Prêts et créances		
Prêts et créances	5 484	5 811
Moins pertes pour dépréciation cumulées	(163)	(134)
Au 31 décembre	5 321	5 677
Répartition	En millions d'euros	En millions d'euros
À court terme	344	–
À long terme	4 977	5 677
Au 31 décembre	5 321	5 677
Pertes par dépréciation cumulées	En millions d'euros	En millions d'euros
Solde au 1 ^{er} janvier	(134)	–
Charge pour l'exercice	(32)	(127)
Variations de change	3	(7)
Au 31 décembre	(163)	(134)

La juste valeur aux dates respectives de reclassement des actifs financiers reclassés en 2008 est présentée ci-dessous. Aucun actif financier n'a été reclassé en 2009.

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 1 ^{er} juillet 2008
	Valeur comptable En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur à la date de reclassement En millions d'euros
Actifs financiers reclassés pendant l'exercice			
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans la catégorie "prêts et créances" (2007 : reclassement non autorisé)	5 321	5 677	5 716
	5 321	5 677	5 716

Pour la juste valeur des prêts de la Trésorerie au 31 décembre 2009 consulter le passage consacré à la juste valeur des actifs et passifs financiers de la partie "Gestion des risques" à la page 70.

La Banque a porté les gains pertes revenus et charges ci-après au compte de résultat au titre des actifs financiers reclassés :

	2009 En millions d'euros	2008 Après reclassement En millions d'euros	2008 Avant reclassement En millions d'euros
Intérêts perçus	104	150	144
Dépréciation	(32)	(127)	(3)

Si la Banque n'avait pas reclassé des actifs financiers durant l'exercice 2008 les pertes supplémentaires de juste valeur portées au compte de résultat en 2009 auraient été nulles (2008 : néant) et les gains comptabilisés dans la réserve de réévaluation en fonds propres auraient été de 246 millions d'euros (2008 : pertes de 714 millions). Si la Banque n'avait pas reclassé des actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie "prêts et créances de la Trésorerie" les charges pour dépréciation et les intérêts perçus seraient restés inchangés.

²³ La variation de la réévaluation de la juste valeur concerne les prêts à taux fixe qui sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères et sont donc réévalués en juste valeur en fonction du risque de taux d'intérêt.

18. PRÊTS DES OPÉRATIONS BANCAIRES

	2009 Prêts souverains En millions d'euros	2009 Prêts non souverains En millions d'euros	2009 Total des prêts En millions d'euros	2008 Prêts souverains En millions d'euros	2008 Prêts non souverains En millions d'euros	2008 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 1 ^{er} janvier	2 068	8 862	10 930	1 928	7 057	8 985
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ²³	–	9	9	–	–	–
Décaissements	539	5 551	6 090	455	4 849	5 304
Remboursements et remboursements anticipés	(302)	(3 324)	(3 626)	(357)	(3 048)	(3 405)
Fluctuations de change	(26)	(141)	(167)	47	29	76
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(15)	(67)	(82)	(5)	(20)	(25)
Passage en pertes et profits	–	(29)	(29)	–	(5)	(5)
Au 31 décembre	2 264	10 861	13 125	2 068	8 862	10 930
Dépréciation au 31 décembre	(12)	(707)	(719)	(5)	(222)	(227)
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre	2 252	10 154	12 406	2 063	8 640	10 703
Répartition			2009 En millions d'euros			2008 En millions d'euros
À court terme			2 459			2 297
À long terme			9 947			8 406
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre			12 406			10 703

Au 31 décembre 2009, la Banque avait classé 34 prêts comme dépréciés avec un total d'actifs d'exploitation de 305 millions d'euros (2008 : 17 prêts d'un total de 127 millions d'euros). Les provisions individualisées sur ces actifs s'élevaient à 216 millions d'euros (2008 : 74 millions).

19. TITRES DE PARTICIPATION

	Titres de participation non cotés à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation cotés à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Total des titres de participation à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation non cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Titres de participation cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation En millions d'euros
Encours des décaissements							
Au 31 décembre 2007	1 220	260	1 480	969	636	1 605	3 085
Transfert entre catégories	–	–	–	(7)	7	–	–
Décaissements	404	8	412	440	360	800	1 212
Cessions	(164)	–	(164)	(173)	(37)	(210)	(374)
Passage en pertes et profits	(8)	–	(8)	(6)	–	(6)	(14)
Au 31 décembre 2008	1 452	268	1 720	1 223	966	2 189	3 909
Transfert entre catégories	(11)	11	–	(3)	3	–	–
Décaissements	486	–	486	230	94	324	810
Cessions	(37)	–	(37)	(62)	(79)	(141)	(178)
Passage en pertes et profits	(15)	–	(15)	(6)	–	(6)	(21)
Au 31 décembre 2009	1 875	279	2 154	1 382	984	2 366	4 520
Ajustement en juste valeur							
Au 31 décembre 2007	990	999	1 989	257	1 262	1 519	3 508
Transfert entre catégories	–	–	–	(3)	3	–	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(456)	(943)	(1 399)	(50)	(1 119)	(1 169)	(2 568)
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	(89)	(396)	(485)	(485)
Au 31 décembre 2008	534	56	590	115	(250)	(135)	455
Transfert entre catégories	–	–	–	(1)	1	–	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(506)	41	(465)	(4)	484	480	15
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	(167)	(89)	(256)	(256)
Au 31 décembre 2009	28	97	125	(57)	146	89	214
Juste valeur au 31 décembre 2009	1 903	376	2 279	1 325	1 130	2 455	4 734
Juste valeur au 31 décembre 2008	1 986	324	2 310	1 338	716	2 054	4 364

Au 31 décembre 2009, la Banque considérait 46 titres de participation disponibles à la vente comme dépréciés avec un total d'actifs d'exploitation de 982 millions d'euros (2008 : 26 titres de participation disponibles à la vente d'un montant total de 651 millions d'euros).

Un résumé des informations financières sur les participations dans le cadre desquelles la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2009 est présenté à la note annexe 30, "Parties liées".

20. ACTIFS INCORPORELS

	Frais de développement de programmes informatiques 2009 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2008 En millions d'euros
<i>Coût</i>		
Au 1 ^{er} janvier	122	102
Acquisitions	16	20
Au 31 décembre	138	122
<i>Amortissement</i>		
Au 1 ^{er} janvier	(73)	(63)
Dotation	(12)	(11)
Au 31 décembre	(85)	(74)
Valeur comptable nette au 31 décembre	53	48

21. BIENS IMMOBILIERS, TECHNOLOGIE ET MATÉRIEL DE BUREAU

	Biens immobiliers 2009 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2009 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros	Biens immobiliers 2008 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2008 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2008 En millions d'euros	Total 2008 En millions d'euros
<i>Coût</i>								
Au 1 ^{er} janvier	40	2	26	68	39	2	33	74
Acquisitions	–	1	2	3	–	2	1	3
Transferts	–	–	–	–	1	(2)	1	–
Cessions	–	–	(1)	(1)	–	–	(9)	(9)
Au 31 décembre	40	3	27	70	40	2	26	68
<i>Dépréciation</i>								
Au 1 ^{er} janvier	(9)	–	(18)	(27)	(7)	–	(24)	(31)
Dotation	(3)	–	(2)	(5)	(2)	–	(3)	(5)
Cession	–	–	1	1	–	–	9	9
Au 31 décembre	(12)	–	(19)	(31)	(9)	–	(18)	(27)
Valeur comptable nette au 31 décembre	28	3	8	39	31	2	8	41

Les biens immobiliers incluent les aménagements et installations.

22. EMPRUNTS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Sommes dues à des institutions de crédit		
À court terme	2 129	2 141

23. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2009 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2008 En millions d'euros
Couronne islandaise	7	–	–
Couronne norvégienne	229	–	–
Dollar australien	1 002	154	–
Dollar canadien	47	–	–
Dollar des États-Unis	6 063	10 980	12 165
Dollar de Nouvelle-Zélande	386	–	–
Euro	1 515	4 126	2 053
Forint hongrois	15	–	–
Leu roumain	63	4	–
Livre sterling	2 271	1 315	1 228
Nouveau dollar de Taiwan	98	–	–
Nouvelle lire turque	1 084	–	–
Peso mexicain	118	–	–
Rand sud-africain	1 440	–	–
Rouble russe	1 317	1 020	735
Yen japonais	2 060	116	114
Au 31 décembre	17 715	17 715	16 295

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

Répartition	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
À court terme	5 149	7 667
À long terme	12 566	8 628
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	17 715	16 295

Il n'y a pas eu en 2009 de défaillance ou de manquement sur les passifs financiers (2008 : néant).

Pendant l'exercice la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 258 millions d'euros (2008 : 398 millions) d'où un gain net de 13 millions d'euros (2008 : 13 millions).

24. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	549	1 059
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux	15	52
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	153	408
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	86	–
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	1 016
Intérêts à payer	174	196
Autres	203	130
Au 31 décembre	1 180	2 861

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	540	1 779
À long terme	640	1 082
Au 31 décembre	1 180	2 861

25. CAPITAL SOUSCRIT

	2009 Nombre d'actions	2009 Total En millions d'euros	2008 Nombre d'actions	2008 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000
<i>dont</i>				
Souscription par les membres – capital initial	992 175	9 922	992 175	9 922
Souscription par les membres – augmentation de capital	987 175	9 872	987 175	9 872
Capital souscrit	1 979 350	19 794	1 979 350	19 794
Capital non souscrit	20 650	206	20 650	206
Au 31 décembre	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances y compris toutes les créances conditionnelles aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré ni n'a indiqué son intention de le faire. Un membre, l'Australie, qui avait évoqué cette possibilité, a ensuite signalé qu'il n'en était plus question. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 61 États et deux institutions intergouvernementales et a pour objet de faciliter le processus de transition depuis l'Europe centrale jusqu'à l'Asie centrale dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa position financière la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'est effectué en huit versements égaux annuels.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre le montant des parts non allouées et des droits de vote est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

²⁴ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 979 350 (2008 : 1 979 350).

État des souscriptions au capital

	Total actions (nombre)	Voix ²⁴ pouvant être examinées (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Au 31 décembre 2009					
Membres					
Albanie	2 000	1 557	20	15	5
Allemagne	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Arménie	1 000	1 000	10	7	3
Australie	20 000	20 000	200	148	52
Autriche	45 600	45 600	456	336	120
Azerbaïdjan	2 000	1 857	20	15	5
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600	442	158
Bélarus	4 000	4 000	40	30	10
Belgique	45 600	45 600	456	336	120
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33	25	8
Bulgarie	15 800	15 800	158	116	42
Canada	68 000	68 000	680	501	179
Chypre	2 000	2 000	20	15	5
Corée, République de	20 000	20 000	200	147	53
Croatie	7 292	7 292	72	54	18
Danemark	24 000	24 000	240	177	63
Égypte	2 000	1 750	20	15	5
ERY de Macédoine	1 382	1 382	14	10	4
Espagne	68 000	68 000	680	501	179
Estonie	2 000	2 000	20	15	5
États-Unis	200 000	200 000	2 000	1 475	525
Finlande	25 000	25 000	250	184	66
France	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Géorgie	2 000	367	20	15	5
Grèce	13 000	13 000	130	96	34
Hongrie	15 800	15 800	158	116	42
Irlande	6 000	6 000	60	44	16
Islande	2 000	2 000	20	15	5
Israël	13 000	13 000	130	96	34
Italie	170 350	169 606	1 704	1 257	447
Japon	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Kazakhstan	4 600	4 600	46	34	12
Lettonie	2 000	2 000	20	15	5
Liechtenstein	400	397	4	3	1
Lituanie	2 000	2 000	20	15	5
Luxembourg	4 000	4 000	40	29	11
Malte	200	200	2	1	1
Maroc	1 000	1 000	10	7	3
Mexique	3 000	3 000	30	21	9
Moldova	2 000	1 227	20	15	5
Mongolie	200	200	2	1	1
Monténégro	400	400	4	3	1
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10	7	3
Norvège	25 000	25 000	250	184	66
Ouzbékistan	4 200	3 832	42	31	11
Pays-Bas	49 600	49 600	496	366	130
Pologne	25 600	25 600	256	189	67
Portugal	8 400	8 400	84	62	22
République kirghize	2 000	667	20	15	5
République slovaque	8 534	8 534	85	63	22
République tchèque	17 066	17 066	170	125	45
Roumanie	9 600	9 600	96	71	25
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Russie	80 000	80 000	800	590	210
Serbie	9 350	9 350	94	69	25
Slovénie	4 196	4 196	42	31	11
Suède	45 600	45 600	456	336	120
Suisse	45 600	45 600	456	336	120
Tadjikistan	2 000	261	20	15	5
Turkménistan	200	139	2	1	1
Turquie	23 000	23 000	230	170	60
Ukraine	16 000	15 360	160	118	42
Union européenne	60 000	60 000	600	442	158
Capital souscrit par les membres	1 979 350	1 971 220	19 794	14 596	5 198

26. RÉSERVES ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Réserve stratégique		
Au 1 ^{er} janvier	830	–
Transfert des bénéfices non distribués	–	830
Contribution au Fonds spécial des actionnaires de la BERD	(30)	–
Au 31 décembre	800	830
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	250	232
Commissions désignées	23	18
Au 31 décembre	273	250
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	405	304
Transfert des bénéfices non distribués	373	101
Au 31 décembre	778	405
Réserve générale – autre réserve		
<i>Réserve de réévaluation</i>		
Au 1 ^{er} janvier	495	1 855
Pertes nettes dues aux variations de la juste valeur	369	(1 708)
Pertes nettes passées en bénéfices nets après dépréciation	288	517
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(22)	(169)
Au 31 décembre	1 130	495
<i>Réserve de couverture – couvertures de flux</i>		
Au 1 ^{er} janvier	(52)	–
Pertes dues aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	23	(54)
Pertes radiées des fonds propres et incluses dans les frais administratifs	14	2
Au 31 décembre	(15)	(52)
<i>Autre</i>		
Au 1 ^{er} janvier	180	172
Impôt interne pour l'année	4	5
Transfert des bénéfices non distribués	–	3
Au 31 décembre	184	180
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	1 299	623
Réserve générale – bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	4 444	6 113
Commissions désignées	(23)	(18)
Transfert dans la réserve générale	–	(3)
Transfert dans la réserve pour pertes sur prêts	(373)	(101)
Transfert depuis/(dans) la réserve stratégique	30	(830)
Perte nette après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(911)	(717)
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	3 167	4 444
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre	6 317	6 552

En 2008, la Banque a créé, dans ses fonds propres, une **réserve stratégique** qui doit permettre, en préservant une part du revenu net, de faire face aux futurs besoins en capital et à d'autres affectations et d'absorber tout impact négatif que pourraient avoir, jusqu'en 2010, des événements opérationnels ou financiers défavorables (fin de la période de l'ERC 3). Cette réserve, en outre, forme la base des décisions qui seront prises en matière d'affectation et/ou de revenu et doit se comprendre dans le contexte des besoins stratégiques et des exigences de fonds propres qui se feront jour lors du prochain examen des ressources en capital (ERC 4).

Conformément à l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties sur prêts et de garanties d'émission de titres. Elle sera ainsi dotée à concurrence du montant que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 23 millions d'euros (2008 : 18 millions) de commissions désignées portées au compte de résultat a été déduit en 2009 du bénéfice de l'exercice et affecté à la réserve spéciale.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La **réserve générale** comprend l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 75 millions d'euros (2008 : 71 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme en devises passés par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des dépenses d'exploitation en livres sterling pour 2010 et 2011. Les montants couverts leurs taux de couverture effectifs et le pourcentage des dépenses estimées couvert sont présentés ci-dessous :

2010	90 millions de livres sterling au taux effectif € : £1,24 (50 %)
2011	45 millions de livres sterling au taux effectif € : £1,22 (25 %)

Au 31 décembre 2009, il existait sur les couvertures à terme ci-dessus une perte latente au cours du marché d'un montant de 15 millions d'euros (2008 : 52 millions). Cette perte sera comptabilisée dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Réserves et bénéfices non distribués		
Réserve stratégique	800	830
Aide liée à l'entreprise d'État spécialisée en charge de la centrale nucléaire de Tchernobyl	—	135
Réserve spéciale	273	250
Réserve pour pertes sur prêts	778	405
Plus-values latentes	1 584	1 817
Total des réserves soumises à restrictions	3 435	3 437
Réserves générales non soumises à restrictions	2 882	3 115
Au 31 décembre	6 317	6 552

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux actionnaires. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

²⁵ Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit stand-by émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

²⁶ Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

L'Article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : "Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé". Ce seuil est actuellement de 2 milliards d'euros.

Lors de l'Assemblée annuelle de 2008, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation du revenu net de 2007 de la Banque qui comprenait un don de 135 millions d'euros à verser à l'entreprise d'État spécialisée en charge de la centrale nucléaire de Tchernobyl. À la signature de l'accord en février 2009, ce montant a été porté au compte de résultat de la Banque en dessous du bénéfice net.

Lors de l'Assemblée annuelle de 2009, le Conseil des gouverneurs a approuvé la réaffectation de 30 millions d'euros provenant de la réserve stratégique du Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Ce montant, libéré en mai 2009, a également été porté dans le compte de résultat de la Banque.

27. ENGAGEMENTS NON UTILISÉS ET GARANTIES

Analyse par instrument	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Engagements non utilisés		
Prêts	5 766	4 730
Prises de participations	1 625	1 477
Au 31 décembre	7 391	6 207
Garanties		
Garanties de financement des échanges ²⁵	260	238
Autres garanties ²⁶	65	24
Au 31 décembre	325	262
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	7 716	6 469

28. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE BAUX

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en janvier 2007.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Montants payables		
Dans un délai d'un an	24	22
Dans un délai de un à cinq ans	92	84
Dans un délai supérieur à cinq ans	167	174
Au 31 décembre	283	280
Dépenses	21	23

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège et une partie du bureau local de Moscou. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Montants à recevoir		
Dans un délai d'un an	5	5
Dans un délai de un à cinq ans	19	18
Dans un délai supérieur à cinq ans	–	4
Au 31 décembre	24	27
Revenus	5	5

²⁷ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques relevés entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

²⁸ Un versement unique de 26 millions d'euros (24 millions de livres sterling) a été effectué dans le régime "derniers salaires" le 31 mars 2009.

²⁹ En 2008, le rendement de l'actif s'est établi à 26 millions d'euros (2008 : pertes de 19 millions).

³⁰ Le crédit d'ancienneté reflète le changement intervenu dans la structure de prestations du régime du fait d'un relèvement de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans. L'estimation tient compte d'un retrait par 20 % des participants en activité de l'intégralité des prestations acquises à l'âge de 63 et de 64 ans.

29. RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2009. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	166	100
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(137)	(108)
	29	(8)
Pertes actuarielles non comptabilisées ²⁷	31	39
Charges constatées d'avance au 31 décembre	60	31
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :		
Au 1 ^{er} janvier	31	35
Variations de change	3	(9)
Contributions versées	15	16
Versement au régime "derniers salaires" ²⁸	26	–
Total des dépenses indiquées ci-après	(15)	(11)
Au 31 décembre	60	31
Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût actuel des prestations	(13)	(14)
Coûts des intérêts	(8)	(7)
Rendement attendu de l'actif ²⁹	7	10
Régularisation pour ancienneté ³⁰	1	–
Amortissement des pertes actuarielles	(2)	–
Total imputé aux dépenses de personnel	(15)	(11)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2009	2008
Taux d'actualisation	5,60 %	6,20 %
Rendement attendu des actifs du plan	6,50 %	5,60 %
Future majoration des traitements	4,50 %	4,25 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels qui sortent d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

	2009 En millions d'euros	Rendement attendu par an	2008 En millions d'euros	Rendement attendu par an
Affectation réelle de l'actif				
Actions	92	8,40 %	55	7,70 %
Obligations indexées	59	4,10 %	35	3,00 %
Produits	9	4,40 %	6	3,70 %
Instruments dérivés	5	4,40 %	4	3,70 %
Monétaires	1	0,50 %	–	1,50 %
Total	166	6,50 %	100	5,60 %

L'approche utilisée pour déterminer le rendement attendu consiste à définir une hypothèse de rendement pour chacune des principales catégories d'actifs puis à pondérer ces rendements linéairement en fonction de l'affectation des actifs par le régime. Pour ce calcul, on part du principe que les rendements obligataires sont identiques à leurs rendements initiaux. Au 31 décembre 2009, ils s'établissaient à 4,4 % par an pour les obligations d'État et à 4,1 % par an pour les obligations d'État indexées. Les rendements attendus des actions sont supposés être supérieurs de 4 % au rendement des obligations d'État. On a posé l'hypothèse que les produits et les fonds d'arbitrage ont le même rendement attendu à long terme que les obligations d'État.

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 1^{er} janvier	108	126
Coût des prestations	13	14
Coût des intérêts	8	7
Incidence des variations de change	8	(34)
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses	9	4
Prestations versées	(9)	(9)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre	137	108

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur d'ouverture des actifs du régime	100	154
Rendement attendu	7	10
Gains/(pertes) sur les actifs en cours d'exercice	18	(29)
Incidence des variations de taux de change	9	(42)
Contributions versées	41	16
Prestations versées	(9)	(9)
Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre	166	100

	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros	2005 En millions d'euros
Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions					
Obligation au titre des prestations déterminées	137	108	126	136	122
Actifs du régime	166	100	154	153	128
Excédent/(déficit)	29	(8)	28	17	6
Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	1	4	(4)	3	7
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	1,1 %	3,9 %	(3,6 %)	1,4 %	6,9 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	18	(29)	6	3	14
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	11,0 %	(29,5 %)	3,9 %	1,3 %	11,0 %

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations déterminées s'est établie à 9 millions d'euros (2008 : 9 millions) et a été incluse dans les "Frais administratifs".

Autres prestations pour le personnel

Le 1^{er} juin 2008, la Banque a mis en place un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 a été de 0,8 million d'euros (2008 : 6,4 millions).

30. PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

En 2009, les traitements et autres prestations à court terme versés au personnel de direction se sont élevés à 7 millions de livres sterling (2008 : 7 millions). Ils comprennent les prestations des employés temporaires, soit 6 millions de livres sterling (2008 : 6 millions), et les prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 1 million de livres sterling (2008 : 1 million).

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

Entreprises associées de capital-risque

La Banque possède plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2009, selon des informations de gestion non auditées ou les états financiers audités les plus récents des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'un total d'actifs d'environ 36,1 milliards d'euros (2008 : 35 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 27,3 milliards d'euros (2008 : 24,3 milliards). Au 31 décembre 2009, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 6,8 milliards d'euros (2008 : 6,1 milliards) et réalisé un bénéfice net d'environ 0,4 milliard d'euros (2008 : 1,4 milliard).

En outre la Banque a fourni à ces entreprises 108 millions d'euros (2008 : 120 millions) de financements sur lesquels elle a reçu pendant l'exercice 4 millions d'euros (2008 : 6 millions) d'intérêts.

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés pour chacun de ces fonds par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2009, la Banque gérait 14 fonds spéciaux : 12 fonds spéciaux d'investissement, dont sept comportaient un volet de coopération technique, et deux fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, au chapitre "Résumé des fonds spéciaux" (voir page 100), un résumé des états financiers de ces fonds ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

31. AUTRES ACCORDS

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux d'appui technique et d'aide à l'investissement dans ses pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2009, la Banque avait géré 184 fonds de coopération technique (2008 : 165) représentant un total de 1,3 milliard d'euros (2008 : 1,1 milliard). Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait au 31 décembre 2009 à 1,2 milliard d'euros (2008 : 1,1 milliard). À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 224 millions d'euros (2008 : 182 millions). La Banque avait également administré, aux fins de projets spécifiques, 90 accords de coopération technique (2008 : 87) d'un montant global de 59 millions d'euros (2008 : 55 millions).

Aux fins du cofinancement de projets de la BERD, la Banque a également administré 29 accords de coopération (2008 : 24) qui représentent, en matière d'investissement, des engagements d'un montant total de 250 millions d'euros (2008 : 186 millions) et deux fonds de pré-adhésion à l'UE d'un montant total de 35 millions d'euros (2008 : 35 millions).

Sur la proposition du G7, qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays d'opérations, la Banque a créé, en mars 1993, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN). Le CSN reçoit, de pays donateurs, des contributions qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2009, 17 donateurs (2008 : 16) avaient annoncé des contributions d'un montant total de 320 millions d'euros (2008 : 290 millions), sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Au Sommet de Denver, en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, ce fonds est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit donateurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Le Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2009, 24 donateurs (2008 : 24) avaient pris des engagements d'un montant total de 807 millions d'euros (2008 : 749 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque se sont fermement engagées à fermer et à mettre hors service, avant une date donnée, leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux de déclassement. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds

relatifs à Ignalina, à Kozloduy et à Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets d'appui à la première phase de déclassement des réacteurs concernés, la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, le transport et la distribution d'énergie ainsi que les améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2009, 16 donateurs (2008 : 16) s'étaient engagés à subventionner le Fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 677 millions d'euros (2008 : 641 millions) ; 11 donateurs à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 583 millions d'euros (2008 : 505 millions) et neuf donateurs à subventionner la centrale de Bohunice à hauteur de 375 millions d'euros (2008 : 316 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. À cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), destiné à renforcer et à coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Au 31 décembre 2009, 12 donateurs (2008 : 11) s'étaient engagés à verser une somme totale de 277 millions d'euros (2008 : 275 millions).

Les honoraires dus aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2009 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 0,4 million d'euros (2008 : 0,3 million). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés en 2009 à 0,2 million d'euros (2008 : 0,1 million) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 0,3 % du total versé en 2009 (2008 : 0,1 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Les évolutions observées sur les marchés financiers, en 2010, se sont traduites par une augmentation de la juste valeur du portefeuille de participations de la Banque du fait des fluctuations des taux de change et des cours des titres cotés. Au 18 février 2010, la juste valeur du portefeuille de titres de participation, net des dérivés sur actions, était supérieure de 182 millions d'euros au niveau du 31 décembre 2009. Sur cette somme, 79 millions d'euros auraient été portés au compte de résultat et 103 millions d'euros dans les réserves disponibles à la vente. Le 23 février 2010, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et en a autorisé la publication. Ces états financiers seront soumis, pour approbation, à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra les 14 et 15 mai 2010.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. En 2009, la Banque a géré 14 fonds spéciaux : 12 fonds spéciaux d'investissement, dont 7 comportaient également un élément de coopération technique, et 2 fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des états financiers de ces fonds ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2009 des 14 Fonds spéciaux se sont élevés à 83 000 euros (2008 : 77 000 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial pour la région des Balkans

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique

Soutenir le développement du secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Fonds spécial des actionnaires de la BERD

Aider la Banque à remplir son mandat de promotion de la transition vers l'économie de marché en ouvrant la voie aux futurs projets et en améliorant le climat d'investissement dans les pays d'opérations.

Fonds spécial de la BERD pour les PME

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Moldova, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République kirghize, en Roumanie, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD

Assurer le financement de projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans certains pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial pour le financement municipal

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie.

Fonds spécial pour l'initiative de développement régional

Favoriser sur le long terme le développement socioéconomique durable en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie

Améliorer l'accès au financement pour les micro et petites entreprises de Roumanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Russie.

Mécanisme spécial de financement des PME

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Convention comptable – Fonds spéciaux d'investissement

Les états financiers abrégés des Fonds spéciaux d'investissement ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales. Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, avec une modification visant à prendre en compte la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Convention comptable – Fonds spéciaux de coopération technique

Les états financiers abrégés des fonds spéciaux de coopération technique ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les intérêts perçus et les charges d'exploitation sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

FONDS SPÉCIAUX D'INVESTISSEMENT

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial des actionnaires de la BERD En milliers d'euros
Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2009				
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions	97	(1 805)	104	(17 415)
Reprise/(constitution) de provisions pour dépréciation de prêts et garanties	–	–	–	–
Bénéfice/(perte) de l'exercice	97	(1 805)	104	(17 415)
Extrait de l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2009				
Bénéfice/(perte) pour l'exercice	97	(1 805)	104	(17 415)
Autre (charge)/résultat étendu	–	(1 209)	–	8
Total résultat étendu/(charge)	97	(3 014)	104	(17 407)
Extrait de l'état de situation financière au 31 décembre 2009				
Prêts	–	–	–	–
Provisions pour dépréciation	–	–	–	–
	–	–	–	–
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	–	–	–
Titres de participation disponibles à la vente	–	2 918	–	432
	–	2 918	–	432
Créances et autres actifs financiers	7 699	1 991	9 616	136 229
Contributions à recevoir	–	–	–	–
Total de l'actif	7 699	4 909	9 616	136 661
Autres passifs financiers et provisions pour dépréciation	47	6	52	8 530
Contributions	9 779	2 650	8 588	145 000
Réserves et bénéfices non distribués	(2 127)	2 253	976	(16 869)
Total du passif et des ressources des donateurs	7 699	4 909	9 616	136 661
Lignes de crédit non utilisées et garanties	5 640	1 911	7 064	15 864

FONDS SPÉCIAUX DE COOPÉRATION TECHNIQUE

	Fond spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2009			
Report	21	2 034	2 055
Décassements	–	(1 498)	(1 498)
Autres charges d'exploitation	–	(282)	(282)
Contribution reçue	–	3 392	3 392
Solde disponible	21	3 646	3 667
Engagements cumulatifs approuvés	1 066	76 627	77 693
Décassements cumulatifs	(1 066)	(73 863)	(74 929)
Solde alloué des fonds	–	2 764	2 764
Solde non alloué des fonds	21	882	903
Solde disponible	21	3 646	3 667

Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de micro-crédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
(436)	(1 931)	(2 906)	(2 385)	95	3	(1 533)	(7 198)	(35 330)
10	(3 735)	1 861	–	(10)	(32)	(466)	–	(2 372)
(426)	(5 666)	(1 045)	(2 385)	85	(29)	(2 019)	(7 198)	(37 702)
(426)	(5 666)	(1 045)	(2 385)	85	(29)	(2 019)	(7 198)	(37 702)
–	(320)	(368)	–	(99)	–	(832)	–	(2 820)
(426)	(5 986)	(1 413)	(2 385)	(14)	(29)	(2 851)	(7 198)	(40 522)
67	5 254	3 197	–	1 243	2 607	25 801	–	38 169
(3)	(179)	(354)	–	(112)	(91)	(2 753)	–	(3 492)
64	5 075	2 843	–	1 131	2 516	23 048	–	34 677
–	–	237	–	–	–	–	1 852	2 089
–	43	3 080	–	–	–	1 615	20	8 108
–	43	3 317	–	–	–	1 615	1 872	10 197
8 382	19 967	14 649	19 636	2 670	14 288	28 878	36 213	300 218
–	–	–	10 293	–	1 561	–	33 225	45 079
8 446	25 085	20 809	29 929	3 801	18 365	53 541	71 310	390 171
268	3 812	957	395	6	119	3 339	1 822	19 353
37 139	22 655	21 024	33 000	3 647	18 020	49 137	196 673	547 312
(28 961)	(1 382)	(1 172)	(3 466)	148	226	1 065	(127 185)	(176 494)
8 446	25 085	20 809	29 929	3 801	18 365	53 541	71 310	390 171
2 287	7 400	9 117	11 960	454	1 749	52 998	22 156	138 600

ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AUX FONDS SPÉCIAUX, PAR DONATEUR

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial des actionnaires de la BERD En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	–	–	–	145 000	–	–
Allemagne	–	–	2 389	–	–	–
Autriche	276	–	–	–	–	–
British Petroleum (BP)	–	–	–	–	–	–
Canada	1 472	–	–	–	–	–
Danemark	750	571	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	–	37 139	847
Finlande	–	551	–	–	–	–
Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie	–	–	–	–	–	–
France	–	–	–	–	–	–
Islande	–	27	–	–	–	–
Italie	–	–	–	–	–	–
Japon	–	–	–	–	–	–
Norvège	1 568	494	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	–	–	–	9 500
Roumanie/UE	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–
Suède	–	1 007	–	–	–	–
Suisse	4 218	–	6 199	–	–	–
Taipei chinois	1 495	–	–	–	–	12 308
Union européenne (UE)	–	–	–	–	–	–
Total au 31 décembre 2009	9 779	2 650	8 588	145 000	37 139	22 655

Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de micro-crédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
-	-	-	-	-	-	-	-	145 000
-	-	-	-	7 885	-	3 025	-	13 299
-	-	-	-	-	-	-	-	276
-	-	3 647	-	-	-	-	-	3 647
-	-	-	-	2 110	-	4 309	-	7 891
-	-	-	-	-	-	-	-	1 321
-	-	-	-	5 618	-	29 695	-	73 299
-	-	-	-	-	-	-	-	551
-	-	-	-	-	-	3 392	-	3 392
-	-	-	-	6 257	-	4 980	-	11 237
-	-	-	-	-	-	-	-	27
21 024	-	-	-	7 154	-	1 360	-	29 538
-	-	-	-	18 032	-	3 295	-	21 327
-	-	-	-	-	-	-	-	2 062
-	-	-	-	-	-	-	-	9 500
-	-	-	18 020	-	-	-	-	18 020
-	-	-	-	-	-	12 824	247	13 071
-	-	-	-	-	-	-	-	1 007
-	-	-	-	2 081	-	1 244	-	13 742
-	-	-	-	-	-	-	-	13 803
-	33 000	-	-	-	196 673	-	-	229 673
21 024	33 000	3 647	18 020	49 137	196 673	64 124	247	611 683

Responsabilité de la Direction

23 février 2010

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans le présent Rapport financier. Les états financiers ont été préparés selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

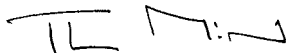
L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2009. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés aux pages 100 à 105 du *Rapport financier 2009* ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la communication et à l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). En fonction de cette évaluation, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2009, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2009*.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le Rapport financier. En outre, ils ont fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 108, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Thomas Mirow
Président



Manfred Schepers
Vice-Président chargé des finances

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2009*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe aux dirigeants de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

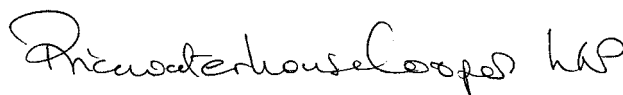
Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000* (révisée). Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque publiée dans le *Rapport financier 2009* selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO)*.

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et commissaires aux comptes

Londres

Le 23 février 2010

Rapport des auditeurs indépendants aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à savoir : compte de résultat, état du résultat global, état de situation financière, variations des capitaux propres, état des flux de trésorerie, principes comptables, gestion des risques et notes annexes aux états financiers (les "états financiers").

Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales. À ce titre, il est notamment chargé de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des procédures de contrôle interne qui garantissent l'établissement et la présentation fidèle d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur ; de sélectionner et d'appliquer des principes comptables appropriés ; et de produire des estimations comptables qui soient raisonnables.

Responsabilités des auditeurs

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation des auditeurs, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, les auditeurs examinent les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers non pas pour exprimer une opinion quant à l'efficacité de ce contrôle, mais pour concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

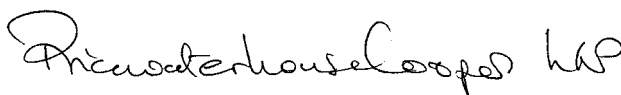
Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Autres questions

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du Rapport financier n'est pas en accord avec les états financiers, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le Rapport financier et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : chiffres clés, résultats financiers, rapports et informations complémentaires et résumé des fonds spéciaux. Les autres informations ne relèvent pas de notre responsabilité.

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et commissaires aux comptes
Londres
Le 23 février 2010

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines, typical of notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square London EC2A 2JN Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000

Télécopie : +44 20 7338 6100

SWIFT : EBRDGB2L

Demandes d'information

Pour les demandes d'information et les questions générales, veuillez utiliser le formulaire disponible sur www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168

Télécopie : +44 20 7338 7380

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone : +44 20 7338 7553

Télécopie : +44 20 7338 6102

Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site internet

www.ebrd.com

Bureau de contrôle

Joyce Hossinger, Wendy Kang, Nigel Kerby

Rédaction

Lucy Plaskett, Jane Ross, Natasha Treloar, Helen Valvona

Conception graphique et gestion de l'impression

Tangible, Daniel Kelly

Soutien à la conception graphique : Daniel Keller

Traduction

Philippe Gaillard, Hélène Prost, Isabelle Rosselin

Soutien à la traduction : Olga Lioutyi, Stéphanie Perthué-Giles

Relecture d'épreuves : Eric C. Ortega

Imprimé en Angleterre par The Colourhouse, dans le cadre d'un programme de recyclage des déchets et du papier. Le *Rapport financier 2009* est imprimé sur Core Silk, papier sans chlore, certifié FSC, fabriqué sans utilisation d'acide et entièrement recyclable. L'imprimerie The Colourhouse est neutre en carbone.

7658 Rapport financier 2009 (F/500)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : permissions@ebrd.com



